

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES
ECONOMIQUES**

DIRECTION DE LA PREVISION ET DES ETUDES ECONOMIQUES

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Annexé au projet de loi de finances 2019

Présenté à l'Assemblée Nationale par

Monsieur **Amadou BA**, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

Octobre 2018

INTRODUCTION.....	2
I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	4
II. LES DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RECENTS.....	6
III. La situation économique du Sénégal en 2017	6
III. Les tendances pour l'année 2018	11
III. LES PERSPECTIVES POUR 2019.....	17
III1. Les objectifs	17
III2. Les politiques sectorielles et les reformes clés	21
III21. Le secteur primaire.....	22
III22. Le secteur secondaire	24
III23. Le secteur tertiaire	26
III24. Le quaternaire.....	29
IV. LES FINANCES PUBLIQUES.....	37
IV1. L'exercice budgétaire en 2017	37
IV11. Les recettes.....	37
IV12. les dons.....	38
IV13. Les dépenses	39
IV14. le financement	40
IV15. La dette publique.....	40
IV2. Les projections à fin décembre 2018	40
IV21. Les ressources budgétaires	40
IV22. Les Dons	42
IV23. Les dépenses budgétaires	42
IV24. Le Financement.....	43
IV21. La dette publique.....	43
V. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2019.....	43
V1. Les ressources du budget général	43
V2. Les dépenses du budget général	45
V21. Les dépenses ordinaires.....	45
V22. Les dépenses en capital	45
V3. Les comptes spéciaux du Trésor	46
V4. Le Financement du déficit budgétaire.....	46

INTRODUCTION

Le Rapport Économique et Financier (REF) est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de loi de finances que le Gouvernement soumet chaque année à l'Assemblée nationale.

Le présent REF est élaboré dans un contexte singulièrement marqué par le basculement à la nouvelle année de base 2014 des comptes nationaux qui reflète mieux les structures actuelles de l'économie sénégalaise que l'ancienne année de base 1999. A titre de rappel, le changement de base des comptes nationaux (de 1999 à 2014) a entraîné une augmentation d'environ 30 pourcent du PIB nominal, ce qui a eu un impact significatif sur les indicateurs macroéconomiques assis sur le PIB (ratio de dette publique, de déficit budgétaire, PIB per capita, pression fiscale, etc.).

L'année 2018 est également marquée par les travaux d'élaboration du Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2019-2023) de la phase II du PSE. Il ressort de ces travaux qu'au cours de la première phase du PSE (2014-2018), des résultats probants et significatifs ont été enregistrés suite à la mise en œuvre des programmes, projets et réformes. Au-delà du relèvement substantiel de la croissance économique et de la réduction progressive du déficit budgétaire, il a été noté une amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement celles des couches les plus vulnérables grâce, notamment, aux programmes sociaux tels que la Couverture maladie universelle, les Bourses de sécurité familiales et le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC).

Sur la période 2014-2018, le taux de croissance moyen annuel est attendu à 6.2% contre 3.3% sur la période 2009-2013. Cette croissance a été à la fois portée par la consommation, les exportations et l'investissement. La demande intérieure a été très dynamique, essentiellement tirée par les dépenses publiques et les revenus des ménages, y compris les transferts de fonds des migrants. L'investissement s'est inscrit sur une tendance haussière, avec une croissance moyenne de 7.6% sur la période 2014-2018 contre 5.4% sur les cinq années précédentes, à la faveur principalement du dynamisme du secteur privé. Les exportations ont également connu une forte progression avec un taux de 9% en moyenne sur la période 2014 – 2018 contre une croissance moyenne de 7% entre 2009 et 2013.

En perspectives pour la période 2019-2023, la stabilisation du cadre macroéconomique sera la base des options stratégiques pour renforcer et maintenir sur la durée une croissance économique forte et inclusive. Au plan macro-budgétaire, les projets structurants et les réformes clés à mettre en œuvre permettront de stimuler davantage l'investissement privé national et étranger, de soutenir la diversification des moteurs de la croissance et de renforcer la résilience de l'économie. Le déficit budgétaire poursuivra sa tendance baissière, passant de 3,5% en 2018 à 3,0% en 2019. Il sera stabilisé à 3,0% sur la période 2020-2023, conformément aux critères d'intégration, à la faveur du maintien du rythme de collecte des recettes sans préjudice sur l'activité économique, et des mesures entreprises dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

L'année 2019, première année de mise en œuvre du PAP 2019-2023 du PSE, sera marquée par la consolidation des acquis de la première phase, à travers notamment, le renforcement des

programmes sociaux et le lancement de nouveaux projets et réformes dans les domaines de l'administration publique, de la santé, de l'éducation et la formation professionnelle, de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat de même que le renforcement du financement des PME/PMI, des femmes et des jeunes.

Le Sénégal, en tant qu'économie ouverte sur le reste du monde, tire profit des opportunités de la mondialisation mais n'est pas insensible aux aléas de la conjoncture internationale. Le REF est ainsi élaboré dans un contexte marqué, par une hausse des cours du baril et une reprise de l'activité au niveau mondial en liaison surtout avec la croissance économique aux Etats-Unis et dans les grands pays émergents. Le relèvement du cours du baril, résulterait, d'une part, de la décision prise en novembre 2016 par l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) et ses alliés de réduire leur offre de pétrole et, d'autre part, de l'augmentation de la demande mondiale dans un contexte d'incertitudes sur l'offre, nées des tensions géopolitiques récentes. Pour les pays importateurs nets à l'image du Sénégal, le renchérissement des cours du baril conjuguée à la hausse des cours des produits de base crée plutôt une situation défavorable, au regard de l'impact négatif sur les coûts de production, les finances publiques, la balance commerciale et le niveau des prix intérieurs.

Le REF, associé au projet de loi de finances 2019, repose sur le cadrage macroéconomique 2018-2019. Il met en exergue la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de son important programme économique et social décliné dans le Plan Sénégal Émergent (PSE), à travers le Plan d'actions prioritaires (PAP) pour la seconde phase 2019-2023, articulé aux Objectifs de développement durable (ODD) et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Pour consolider les performances enregistrées depuis 2015, le Gouvernement table sur la bonne mise en œuvre du programme d'investissements publics mais également sur la conduite des réformes nécessaires pour libérer davantage le potentiel de croissance. Dans ce sillage, les efforts visant à améliorer la sélection des projets, renforcer la qualité des dépenses et maîtriser les dépenses de fonctionnement seront poursuivis pour élargir les marges budgétaires en vue de la prise en charge correcte des besoins en investissements prioritaires.

Le document est articulé autour de cinq parties. Il met en exergue dans ses deux premières sections l'environnement international et l'évolution récente de la situation économique intérieure. La troisième section traite des objectifs pour l'année 2019 mais également des principales orientations en termes de politiques sectorielles et de réformes.

La quatrième partie du présent document dresse le bilan de la gestion budgétaire de 2017 et les objectifs de la gestion de 2018. La dernière partie présente les grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2019.

I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale de juillet 2018, le Fonds monétaire international (Fmi) table sur une croissance du PIB mondial de 3,9% contre 3,7% en 2017. Cette hausse reflète l'accélération de la croissance aux Etats-Unis ainsi que la bonne tenue de l'activité économique dans les grands pays émergents surtout l'Inde et la Chine.

Dans les pays avancés, la croissance économique est attendue à 2,4% en 2018, soit au même niveau qu'en 2017. Aux Etats-Unis, la croissance se renforcerait en 2018 pour s'établir à 2,9% contre 2,3% en 2017, à la faveur, notamment, de la reprise de l'activité dans l'industrie manufacturière. Dans la zone euro, elle s'établirait à 2,2% en 2018, suite à la politique budgétaire légèrement expansionniste et aux conditions financières accommodantes.

L'activité dans les pays émergents et en développement passerait de 4,7% en 2017 à 4,9% en 2018, en liaison avec le relèvement du cours du baril pour les pays exportateurs de pétrole mais également des cours des autres matières premières. En 2018, en Inde, la croissance est projetée à 7,3% contre 6,7%, un an auparavant tandis que l'économie chinoise devrait progresser de 6,6%, soit un ralentissement de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2017. En Afrique subsaharienne, la hausse des prix des produits de base renforcerait la reprise de l'activité économique qui afficherait un taux de croissance de 3,4% en 2018 contre 2,8%, un an plus tôt. Ce regain s'explique, en partie, par une amélioration de la croissance du Nigéria (+2,1%) grâce à la bonne tenue de la production agricole et une hausse significative de la production minière à la faveur d'un redressement des prix des produits de base.

En perspectives, l'activité économique mondiale resterait globalement inchangée pour 2019, en liaison avec la poursuite de la confiance des marchés financiers. Au total, la croissance mondiale s'établirait à 3,9% en 2019, portée par le regain d'activité dans les pays émergents et en développement (+5,1%) et, dans une moindre mesure, dans les pays avancés (+2,2%).

Dans les pays émergents et en développement, la croissance serait tirée, notamment par la Chine et l'Inde avec des taux respectifs de 6,4% et 7,5% en 2019. En Afrique subsaharienne, les perspectives de croissance demeurent favorables avec une progression de l'activité économique prévue à 3,8% en 2019 en liaison avec le Nigéria (+2,3%) et l'Afrique du Sud (+1,7%).

Les perspectives de croissance dans les pays avancés devraient ressortir à 2,2% en 2019 contre 2,4% en 2018, expliquée, en partie, par le ralentissement de l'activité économique de la zone euro, notamment, en Espagne (+2,2% contre 2,8% en 2018) et en Italie (+1% contre +1,2% en 2018). Aux Etats-Unis et au Japon, l'activité économique devrait également décélérer en 2019 pour se situer respectivement à 2,7% et 0,9%, après 2,9% et 1,0% en 2018. En revanche, au Royaume-Uni, un regain de dynamisme est attendu avec une croissance prévue à 1,5%.

S'agissant du commerce mondial, il se renforcerait de 4,8% en 2018, soit un recul de 0,3 point de pourcentage en raison de la décélération du rythme des échanges des pays émergents et en développement (5,7% en 2018 contre 6,7% en 2017). Le dynamisme du commerce international devrait encore ralentir en 2019 (4,5% 2019 contre 4,8% en 2018), en liaison, principalement, avec les économies des pays avancés.

En ce qui concerne les matières premières, la progression des cours devrait se poursuivre en 2018. Les cours des matières premières hors combustibles s'inscriraient en hausse de 6,0% en 2018 contre un accroissement de 6,8% en 2017. Le cours du baril du pétrole (WTI) ressortirait en hausse de 33,0% pour se situer à 70,23 dollars en 2018. En 2019, les cours du pétrole devraient se replier légèrement de 1,8% tandis que ceux des matières premières hors combustibles, augmenteraient, en moyenne de 0,5%.

Les prix à la consommation sont attendus en hausse de 2,2% en 2018 contre 1,7% un an auparavant dans les pays avancés. De même, dans les économies émergentes et en développement, l'inflation s'établirait à 4,4% en 2018 contre 4,0% en 2017. En 2019, le niveau général des prix resterait inchangé dans les pays avancés et dans les économies émergentes et en développement.

Quant au marché financier international, il serait particulièrement marqué en 2018 par le relèvement des taux de base de la Réserve Fédérale et les conditions financières encore accommodantes de la Banque Centrale Européenne (BCE). La Réserve Fédérale américaine a indiqué une fourchette du taux des fonds fédéraux de 25 points de base en fin juin avec une procédure de deux relèvements supplémentaires en 2018 et trois en 2019. Au niveau de la zone euro, la BCE a prévu de diminuer ses achats mensuels des actifs de 30 milliards d'euros à 15 milliards d'euros et de mettre fin à ce programme en décembre 2018 tout en maintenant ses taux directeurs à leur niveau actuel. Du côté des économies émergentes, plusieurs pays, notamment, les pays exportateurs de matières premières ont relevé leurs taux directeurs pour faire face à la dépréciation de leur monnaie et aux anticipations inflationnistes.

II. LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

III. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL EN 2017

La mise en œuvre des projets phares du Plan Sénégal émergent est entrée en 2017 dans sa quatrième année. A ce titre, l'Etat du Sénégal a réalisé des investissements structurants dans des secteurs prioritaires et a œuvré au renforcement du cadre interne à travers des réformes phares dans les domaines des finances publiques et de l'environnement des affaires ainsi qu'au niveau sectoriel. L'évolution de l'activité économique s'est déroulée dans un contexte de relance dans les pays développés. Au plan interne, la croissance économique est estimée à 7,2% en 2017 contre 6,2% un an plus tôt. Ce dynamisme est essentiellement le reflet des performances enregistrées dans le sous-secteur agricole et dans le secteur tertiaire.

L'activité du **secteur primaire** s'est considérablement renforcée en 2017 pour s'établir en hausse de 12,9% contre 5,4% en 2016. Cette accélération s'explique principalement par la bonne tenue des sous-secteurs agricole et de l'élevage. En revanche, les sous-secteurs de la sylviculture et de la pêche ont affiché des ralentissements en 2017.

Les performances enregistrées dans le sous-secteur agricole (16,8% en 2017 contre 3,7% en 2016) s'expliquent, notamment, par la mise en œuvre du Programme d'accélération de la Cadence agricole (PRACAS), dont l'année 2017 marque la fin de la première phase. Ce sous-secteur a également bénéficié des efforts de l'Etat en termes d'accompagnement et de mise à disposition des intrants de qualité mais aussi d'une bonne répartition spatiale et temporelle de la pluviométrie. La production céréalière s'est inscrite en hausse de 18,4% à la faveur, notamment, de la production de riz (+6,9%), de mil (+36,8%) et de maïs (+20,6%). Cette bonne tenue de la production céréalière est, certes, imputable à la bonne pluviométrie et à l'augmentation des surfaces emblavées mais elle reflète également les fortes dotations budgétaires en faveur du sous-secteur. L'objectif d'autosuffisance en riz est atteint à hauteur de 63,2%. Les spéculations industrielles ou d'exportation ont également connu des hausses, notamment, avec les cultures arachidière (+41,7%), cotonnière (+31,9%), de pastèques (+181,7%) et de sésame (+16,4%). Par rapport à la campagne précédente, la production horticole a progressé de 26,0%, tirée essentiellement par la pomme de terre (+33,4%), la tomate cerise (+84,6%) et la tomate industrielle (+150%). Les fruits et légumes, pour leur part, ont également connu une bonne orientation, affichant une hausse de 13,8%.

Dans le sous-secteur de l'élevage et de la chasse, l'évolution de l'activité en 2017 est le reflet de la progression de la production de viande bovine (+1,6%), caprine (+9,4%) et ovine (+9,5%). Ces performances ont été soutenues par l'augmentation du poids moyen des carcasses et une meilleure fréquentation des structures formelles par les professionnels, faisant suite au renforcement de la lutte contre les abattages clandestins. Par ailleurs, le raffermissement de la demande de viande, couplé à une relative stabilité des prix, a contribué à relancer la production.

Pour ce qui est du sous-secteur de la pêche, malgré une décélération en 2017 comparativement à 2016, la croissance reste vigoureuse, et est davantage portée par la pêche industrielle (+26,2%) que la pêche artisanale (+2%). Les faibles performances de cette dernière sont liées, entre autres, à la chute du volume des débarquements des pêcheurs dans la région de Saint-Louis (-81,4%) du fait de la suspension des licences de pêche de la Mauritanie.

Néanmoins, les activités de pêche se sont bien comportées dans les régions de Dakar (+27,4%) et Thiès (+20,6%). Par ailleurs, la forte progression de la pêche industrielle est liée à l'accroissement des captures, notamment, celles de thons (+49,6%) et de crevettes et langoustes (+30,0%).

L'activité du **secteur secondaire** est restée sur une bonne dynamique en 2017 avec une croissance de 4,5% contre 4,9%, un an plus tôt. Le maintien du dynamisme est surtout imputable à la bonne tenue des sous-secteurs des extractives, des produits agro-alimentaires et chimiques, de l'électricité et de la construction. En revanche, l'année 2017 a été caractérisée par une décélération de l'activité des matériaux de construction, du raffinage et de la production d'eau et assainissement.

Le sous-secteur des extractives continue de soutenir le dynamisme noté dans le secteur secondaire. En effet, l'industrie extractive a enregistré un regain de 5,6% en 2017 contre un repli de 11,8% en 2016. Malgré les difficultés liées à la congestion au niveau du Port autonome de Dakar (PAD) qui ralentissent les exportations, la production d'attapulгите s'est renforcée de 9,1%. Par ailleurs, les activités extractives ont bénéficié du dynamisme de la production d'or qui est passé de 9,7 tonnes en 2016 à 11,7 tonnes en 2017, soit une hausse de 20,1%, à la faveur d'une amélioration de la productivité dans l'extraction au niveau des nouvelles mines. La production de sel, pour sa part, a tiré profit de la hausse des demandes locale et étrangère de 22,7% et 3,4%, respectivement. Toutefois, la production de sel ne s'est inscrite qu'en légère hausse de 1,1% en 2017 du fait du ralentissement de la demande étrangère. En revanche, des contreperformances ont été enregistrées dans la production de phosphates (-20,3%) à cause principalement des pannes récurrentes d'engins.

La fabrication de produits chimiques de base est restée très dynamique (+32,5% en 2017 contre +17,8% en 2016). Ce regain est à mettre en liaison, principalement, avec la bonne tenue de la production d'engrais solide qui a quasiment doublé entre 2016 et 2017, passant de 106 460 tonnes en 2016 à 200 040 tonnes, soit une hausse de 87,9%, laquelle s'explique par une forte demande publique en matière d'intrants agricoles. En revanche, le repli de la production d'acide phosphorique (-0,6%) reflète les contreperformances enregistrées dans la production de phosphate. La fabrication d'autres produits chimiques a aussi bénéficié du renforcement de la production de « savons, parfums et produits d'entretien » et de « produits du caoutchouc et du plastiques » qui ont affiché des hausses respectives de 21,1% et 2,9% contre, respectivement, 24,4% et 9,2% en 2016. Les produits pharmaceutiques, pour leur part, se sont repliés de 13,8% contre une hausse de 1,3% en 2016, suite à la délocalisation en dehors du pays d'une des principales unités de production, en l'occurrence Pfizer.

Pour ce qui est du sous-secteur des matériaux de construction, un ralentissement a été enregistré durant l'année 2017. En effet, l'activité du sous-secteur est ressortie en hausse de 3,7% en 2017 contre 12,0% en 2016. La progression de l'activité traduit la consolidation des grands chantiers de l'Etat doublée d'une augmentation de la demande privée malgré le renchérissement des prix (+4,3%) en rapport avec l'application d'une taxe spécifique sur le ciment. La poursuite des grands chantiers de l'Etat, notamment, les travaux de prolongement de la Voie de Dégagement Nord (VDN), ceux relatifs au pôle urbain de Diamniadio, le prolongement de l'autoroute à péage vers Thiès et Mbour ainsi que la poursuite des travaux de l'autoroute Thiès-Touba ont contribué à la bonne tenue du sous-secteur de la construction. A cela s'ajoute, la mise en œuvre d'importants projets immobiliers privés dans les zones du lac rose et

de Diamniadio. Globalement, le sous-secteur est restée sur une bonne orientation avec une croissance estimée à 9,6% en 2017 contre 13,3% en 2016.

S'agissant du sous-secteur de l'électricité, il a crû de 8,9 % en 2017 contre 5,7%, un an auparavant. Le raffermissement relevé traduit la volonté des autorités de satisfaire la demande en électricité en phase avec l'augmentation de la consommation des ménages en rapport avec l'urbanisation. En outre, la branche a bénéficié, entre autres, de la mise en service de la Centrale Tobène Power et des centrales solaires de Bokhol et de Malicounda. Ce sous-secteur a tiré également profit du programme de réhabilitation des capacités de production, de l'amélioration du réseau de transport et des réalisations du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC).

Dans le sous-secteur de « Eau, assainissement et traitement des déchets », la poursuite des investissements dans le cadre du programme d'urgence d'alimentation en eau ainsi que l'accès à l'eau en milieu rural via l'Office des Forages Ruraux (OFOR) ont permis de porter la croissance de la production à 2,9% en 2017.

Dans un contexte de remontée des prix du baril du pétrole (+23,3%), l'activité de raffinage a légèrement décéléré, passant de 7,8% en 2016 à 2,8% en 2017. Cette évolution est en phase avec l'évolution des importations d'huiles brutes de pétrole qui ressortent en hausse de 3,5% en 2017. Les importations de produits pétroliers finis, pour leur part, se sont confortées de 7,0% en 2017.

Par ailleurs, le secteur secondaire a été marqué par une décélération dans les activités d'égrenage de coton et de la fabrication de textiles (+1,7%) dans un contexte de repli de la production de coton (-20,4%). Cette contreperformance de la production de coton est, essentiellement, expliquée par les effets combinés d'une répartition inégale de la pluviométrie et de l'abandon de ladite culture au profit de celle d'arachide, jugée plus rentable par les paysans. En outre, ce sous-secteur a été marqué par une timide relance de l'activité de filature (+2,2%), malgré la reprise des activités de la Nouvelle société de textile du Sénégal (NSTS).

Concernant la fabrication de produits agro-alimentaires, l'activité s'est renforcée de 8,3% en 2017 contre 2,2% un an plus tôt. Cette situation est liée aux effets conjugués de la bonne tenue de « l'abattage, transformation et conservation de viande » (+5,7%), de la « transformation et conservation de poissons » (+4,7%), de la fabrication de corps gras alimentaires (+20,3%) et du « riz décortiqué et farines » (+6,5%). S'agissant de la production de corps gras alimentaires, elle a bénéficié de la forte évolution de la production d'huile brute d'arachide (+272,9%), en phase avec le niveau élevé de collectes de graines (96 024 tonnes en 2017 contre 7 146 tonnes en 2016). De plus, la production de corps gras alimentaires a tiré profit de la bonne tenue de la fabrication de tourteaux (+209%), contrebalancée, toutefois, par la production d'huile raffinée qui s'est repliée de 44,7%, en rapport, principalement, avec la concurrence des importations d'huiles déjà raffinées et conditionnées en provenance, notamment, de la Tunisie et de la Malaisie. Quant à la production de riz décortiqué, sa bonne orientation s'explique, notamment, par une excellente campagne agricole. De même, la reprise notée dans la transformation de produits halieutiques (+4,7% contre -3,6% en 2016) est en rapport avec la bonne dynamique de la pêche industrielle. S'agissant de la fabrication de produits alimentaires céréaliers, l'activité s'est renforcée de 7,8% en 2017 contre 13,0% un an plus tôt. Cette situation s'explique par les performances enregistrées dans la production d'aliments pour animaux (+9,7%) et la fabrication de pain et de pâtisserie (+4,4%).

Au-delà des branches d'activité qui ont contribué de manière significative à l'évolution du secteur secondaire, certains sous-secteurs se sont inscrits en retrait en 2017.

L'activité de production des « produits alimentaires nca » s'est orientée à la baisse (-1,5%). Ce repli est porté par la fabrication de tabac (-4,2%), de boissons (-4,5%), de sucre (-0,7%) et de « produits laitiers et glaces alimentaires » (-23,4%). En effet, la baisse de l'activité dans la production de tabac s'explique essentiellement par les mesures anti-tabac, matérialisées par l'interdiction de fumer dans les espaces publics et les messages de dissuasion inscrits sur les paquets de cigarettes. Concernant la baisse enregistrée dans l'activité de fabrication de sucre, elle s'explique par la reprise tardive de la production, doublée d'une tension de trésorerie due à la mévente observée depuis le second semestre 2017.

Par ailleurs, le secteur secondaire a subi les contreperformances des sous-secteurs du « travail de cuir, de fabrication d'articles de voyage, de chaussures » (-1,8%), de papiers et carton (-0,7%) et de produits métallurgiques (-13,0%). Les difficultés notées dans la « fabrication de cuir et d'articles en cuir » s'expliquent largement par le manque de visibilité des investisseurs sur le statut des entreprises franches d'exportation de la zone industrielle de Mbao (Dakar). En effet, les agréments accordés à ces dernières ont expiré depuis le 31 décembre 2016.

Au total, le secteur secondaire devrait rester sur une bonne dynamique. Toutefois, les industries alimentaires sont sujettes à des difficultés assez profondes, à caractère structurel. A cet effet, la mise en œuvre de stratégies plus ciblées conforterait davantage l'activité économique dudit secteur. Celles-ci pourraient se déclinier, à travers, notamment, le renforcement de l'environnement des affaires et l'accompagnement et l'encadrement de l'Etat pour les entreprises en difficultés.

En 2017, le **secteur tertiaire** est resté vigoureux avec une croissance estimée à 6,6% contre 5,9% en 2016. Sa contribution à la croissance du PIB réel est évaluée à 3,4% en 2017. Ce dynamisme du secteur tertiaire est, essentiellement, tiré par les activités commerciales mais également par la bonne orientation des services financiers, d'hébergement et de restauration et par la vitalité des activités immobilières.

Au niveau du commerce, l'activité s'est raffermie de 5,2% contre 1,4% en 2016. L'activité a tiré profit de la consolidation de la production dans le secteur primaire, notamment, le secteur agricole et l'élevage. Par ailleurs, le commerce a bénéficié de l'influence des ventes de carburant et du commerce de détail. Concernant le commerce de carburant, il a exploité la forte demande publique comme privée, à la faveur de la densification du parc automobile et de la maintenance du matériel agricole et industriel. Le commerce de détail, pour sa part, a été porté par les ventes de matériel de bureau et d'articles de quincaillerie.

Au niveau, des services financiers et d'assurance, l'activité a progressé de 16,5% en rapport avec la vigueur des crédits bancaires à l'économie et l'accroissement du sociétariat des systèmes financiers décentralisés (SFD). Cette nette accélération traduit, particulièrement, le dynamisme du crédit au secteur privé, soutenu par la diversification des services bancaires et la facilitation de l'accès au crédit.

Dans le même sillage, les services d'hébergement et de restauration ont retrouvé de la vigueur à la suite des difficultés relatives à l'épidémie à virus Ebola et l'insécurité dans la sous-région. En 2017, l'activité du sous-secteur s'est raffermie de 15,0%, en phase avec la bonne

orientation du tourisme d'affaires qui a profité de la relative stabilité du pays par rapport aux concurrents de la sous-région. Le sous-secteur a également bénéficié de la poursuite de l'accompagnement de l'Etat dans le cadre de l'accès au financement, de la promotion et de la lutte contre les risques naturels.

Pour ce qui est des transports, le sous-secteur a enregistré une forte progression (10,5% en 2017 contre 2,9% en 2016) sous l'effet du dynamisme de l'activité portuaire et du transport terrestre dans un contexte de renforcement du réseau routier et de renouvellement du parc roulant dans les transports en commun. Pour sa part, le transport aérien a connu une évolution négative sur la période ; le trafic d'aéronefs et le fret ont baissé par rapport à l'année précédente, au moment où le nombre d'entrées de touristes a enregistré une hausse de 13%, passant de 1 210 000 en 2016 à 1 365 000 en 2017, avec une durée moyenne de séjour de 10 jours. La contraction a été accentuée sur les quatre (4) derniers mois de l'année coïncidant avec le transfert de la plateforme vers le nouvel aéroport international de Dakar (AIBD). Quant au transport ferroviaire, le repli observé traduit les difficultés structurelles de la sous-branche qui souffre de la vétusté des infrastructures conjuguée aux problèmes financiers et d'exploitation..

En ce qui concerne les services immobiliers, l'activité demeure dynamique en rapport avec la mise en œuvre d'importants projets immobiliers initiés, aussi bien par l'Etat, au titre du PSE, que par le secteur privé. En plus de la forte demande de logement, le sous-secteur a tiré profit du développement rapide des zones à la périphérie de Dakar, notamment autour du pôle urbain de Diamniadio. A cet effet, le sous-secteur a enregistré une progression évaluée à 8,1% contre une hausse de 8,5% en 2016.

S'agissant des services d'information et de communication, l'activité s'est revigorée de 4,7% en 2017 à la suite du repli de 1,4% enregistré en 2016. La reprise notée est à mettre en liaison avec le dynamisme des activités des télécommunications constaté en 2017 (1,8% contre -1,5% en 2016) conjuguée à la vigueur des autres services de communication et d'information (17,5% contre -1,0% en 2016). En outre, le taux de pénétration de la téléphonie mobile poursuit une tendance haussière en s'établissant à 103,3% en 2017. Le parc internet, pour sa part, suit la même dynamique avec un taux de pénétration de 64% tiré par les terminaux mobiles avec les offres d'internet mobile 2G et 3G.

Au titre de la demande, la consommation finale est estimée en hausse de 7,1% en 2017 contre 5,2% un an auparavant. Cette progression traduit le renforcement de la consommation privée (+7,0% contre +5,1% en 2016), conjugué à l'accroissement de la consommation publique de 7,6% contre 5,9% en 2016. Globalement, la consommation finale est évaluée à 85,1% du PIB réel en 2017 contre 85,9% en 2016. Ainsi, le taux d'épargne intérieure s'est amélioré de 0,8 point de pourcentage, passant de 14,1% du PIB en 2016 à 14,9% du PIB en 2017.

Pour ce qui est de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), elle a enregistré une progression de 10,6% en 2017, soit un ralentissement de 2,9 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. La composante publique a, pour sa part, progressé de 7,2% en 2017 contre 16,2% en 2016, sous l'impulsion du PSE et de l'orientation budgétaire visant une maîtrise des dépenses de fonctionnement au profit des investissements publics ; toutefois, sa contribution à la croissance du PIB réel est restée relativement faible (0,4%). Pour ce qui est de l'investissement privé, il a également enregistré une hausse estimée à 12,0% contre 12,7% en 2016. Sa contribution à la croissance est estimée à 1,4%. Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, passerait de 23,2% à 23,8% du PIB sur la période.

Globalement, pour l'année 2017, la demande intérieure s'est accrue de 7,2% contre 6,8% l'année précédente, tirée aussi bien par la consommation finale que par l'investissement. Côté demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont ressorties, respectivement, en termes réels, en hausse de 7,6% et 8,0% en 2017 contre, respectivement, 6,2% et 3,7% en 2016.

Au titre des prix, **l'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, s'est établie à 1,7% en 2017 contre 0,8% en 2016, dans un contexte de remontée du cours du baril de pétrole et des principales matières premières. S'agissant de l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), elle est ressortie à 1,3% en variation annuelle, sous l'effet du renchérissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+3,7%), atténué, toutefois, par la contraction des prix des produits « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (-1,4%) ainsi que des prix des services de communication (-2,2%).

En termes de **compétitivité-prix**, l'économie sénégalaise a enregistré des pertes de l'ordre de 2,1% en 2017 comparativement à 2016, du fait de l'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux (+4,0%).

Les **échanges avec l'extérieur** ont été marqués, durant l'année 2017, par une dégradation du **compte courant** de la balance des paiements. En effet, le déficit du compte courant est passé de 472,5 milliards (4,2% du PIB) en 2016 à 901,0 milliards (7,3% du PIB) en 2017. L'excédent du compte capital s'est renforcé de 9,5 milliards, en liaison avec les transferts de capital (+8,0 milliards), notamment, les transferts de capitaux publics (+6,7%). Le compte financier, pour sa part, s'est amélioré de 498,6 milliards par rapport à l'année 2016, s'établissant, ainsi, à 802,4 milliards en 2017. Cette situation est favorisée, essentiellement, par la consolidation des investissements de portefeuille, passant d'un déficit de 76,5 milliards en 2016 à un excédent de 438,2 milliards en 2017. Au total, le solde global de la balance des paiements est ressorti en excédent de 125,6 milliards.

S'agissant de la **situation monétaire** en 2017, elle s'est traduite par une amélioration des avoirs extérieurs nets de 125,6 milliards, une augmentation des créances intérieures de 12,5% et une expansion de la masse monétaire de 9,3%.

II.2. LES TENDANCES POUR L'ANNEE 2018

L'année 2018 marque le point d'achèvement de la première phase du PSE avec une mise en œuvre continue de projets structurants et de réformes phares. A ce titre, un diagnostic de l'activité économique fait ressortir le maintien de dynamisme avec un taux de croissance de plus 6% pour la troisième année consécutive (6,4% en 2015 ; 6,2% en 2016 et 7,2% en 2017). En 2018, cette dynamique devrait se consolider dans un contexte de relèvement des cours du pétrole brut. **Globalement, le taux de croissance de l'activité économique est attendue à 6,8%, contre 7,2% en 2017**, soit un ralentissement de 0,4 point de pourcentage imputable, en partie, au sous-secteur agriculture qui devrait afficher une hausse de 9,4% contre 16,8% en 2017.

Tableau : Evolution du taux croissance

	2016	2017	2018	2019
Secteur Primaire	5,4%	12,9%	7,7%	7,3%
Secteur Secondaire	4,9%	4,5%	6,0%	6,3%
Secteur Tertiaire	5,9%	6,6%	6,6%	6,9%
Taxes sur biens et services	9,3%	8,3%	7,5%	8,4%
PRODUIT INTERIEUR BRUT	6,2%	7,2%	6,8%	6,9%

Source : DPEE

Dans le **secteur primaire**, l'activité devrait rester dynamique avec une progression attendue à 7,7%, soit un ralentissement par rapport à 2017 (+12,9%). Cette bonne orientation du secteur primaire serait essentiellement liée aux performances des sous-secteurs agricole et des activités annexes, de l'élevage et de la pêche.

S'agissant du secteur de l'agriculture et des activités annexes, l'activité est projetée en hausse à 9,4% contre 16,8% en 2017. Il bénéficierait de la poursuite des actions initiées par l'État au titre de la seconde phase du PRACAS. Cette seconde étape devrait s'articuler autour des piliers que sont l'amélioration de la production et de la productivité des cultures vivrières (mil, sorgho, maïs, niébé), l'optimisation des performances des filières industrielles, le développement des exportations de fruits et légumes et l'amélioration des taux de couverture des besoins nationaux en oignon, pomme de terre et banane. Les objectifs de production fixés pour les cultures vivrières sont de 2,1 millions de tonnes pour le riz, 1,3 million de tonnes pour le mil, 350.000 tonnes pour le sorgho, 7000 tonnes pour le fonio et 180.000 tonnes pour le niébé. Pour ce qui est des filières de l'agriculture industrielle, les objectifs sont fixés à 2 millions de tonnes pour l'arachide, 120.000 tonnes pour la tomate et 45.000 tonnes pour le coton. Le Sénégal ambitionne également de consolider la production et le niveau d'exportations des fruits et légumes avec un objectif de 200.000 tonnes pour le haricot vert, la banane, la mangue et le melon. L'Etat entend également sécuriser la production horticole avec des niveaux de 650.000 tonnes pour l'oignon et 210.000 tonnes pour la pomme de terre.

Concernant le sous-secteur de l'élevage, l'activité ressortirait en hausse de 6,1% en 2018 contre 7,1% en 2017. Cette progression serait portée, notamment, par la production de lait, d'œuf et de volaille, mais également, par l'évolution positive du cheptel. Les abattages contrôlés, pour leur part, se renforceraient en rapport avec une lutte plus accentuées contre les pratiques clandestines. Tous ces efforts devraient se traduire par un raffermissement du sous-secteur de l'élevage.

Pour ce qui est du sous-secteur de la pêche, l'activité poursuivrait son ralentissement après le regain relevé en 2016. Elle ressortirait en hausse de 1,9% contre 7,1% en 2017, sous l'impulsion de la pêche industrielle. La pêche artisanale, pour sa part, devrait s'inscrire en baisse en liaison, notamment, avec la migration des poissons vers le sud mais également le retard noté dans la signature des accords de pêche avec la Mauritanie.

L'activité du **secteur secondaire** devrait se revigorer en 2018, suite aux ralentissements observés en 2016 et 2017. Ainsi, la croissance de la valeur ajoutée du secteur est projetée en hausse à 6,0% en 2018 contre 4,5% en 2017, à la faveur du bon comportement, particulièrement,

des sous-secteurs des extractives, de la fabrication de produits agro-alimentaires, des matériaux de construction et des BTP, de la fabrication des produits chimiques ainsi que des travaux de sciage et rabotage du bois et de l'énergie. Le secteur devrait ainsi contribuer à hauteur de 1,4% à la croissance du PIB réel contre 1,1% en 2017.

Le sous-secteur des extractives continue de soutenir l'activité du secteur secondaire avec une croissance prévue à 9,8% en 2018 contre 5,6% en 2017. Cette situation s'explique par la bonne tenue de la production de phosphate, de zircon et de l'or, atténuée, toutefois, par le repli attendu dans la production d'attapulгите et de sel. S'agissant de la production de phosphate, elle est projetée en hausse de 32,4% en rapport avec la finalisation de la phase d'investissement entreprise par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) ainsi que le renforcement de la production au niveau de Société Minière de la Vallée du Fleuve (SOMIVA) et des Phosphates de LAM-LAM. Quant à la production de zircon, la hausse est à mettre en liaison avec l'accélération de l'exploitation dans les gisements Grande côte et Niafarang, avec une production annuelle estimée 90000 tonnes par an. La production d'or, pour sa part, devrait se conforter de 8,2%. La production d'attapulгите, pour sa part, ressortirait en hausse de 3,5%. En revanche, la production de sel s'inscrirait en baisse en 2018 (-9,2%). Les contreperformances relevées dans la production de sel seraient imputables à une contraction de la demande, notamment, celle étrangère.

La bonne orientation du sous-secteur de la fabrication des produits agro-alimentaires est fortement liée aux branches « abattage, transformation et conserve des viandes », « fabrication de sucre, chocolaterie et confiserie », « fabrication de corps gras alimentaires » et « fabrication de produits alimentaires céréaliers » qui ressortiraient en hausse, respectivement, de 3,2%, 16,4%, 8,5% et 7,1%. S'agissant de la transformation et conserves de viande, l'activité bénéficierait de la bonne tenue du sous-secteur de l'élevage en rapport le renforcement de l'abattage. En effet, sur les huit (08) premiers mois de l'année, l'abattage de viande est ressortie en hausse de 6,8% comparativement à la même période de 2017. Concernant la fabrication de « sucre, chocolaterie et confiserie », le renforcement attendu de l'activité de production serait lié, principalement, avec la mise en œuvre du programme KT150, qui vise à produire 150 mille tonnes de sucre par le truchement d'une augmentation des superficies emblavées, d'un accroissement des rendements et d'une modernisation des raffineries. Par ailleurs, les industries d'huileries tireraient profit de la signature d'une convention entre l'Etat du Sénégal et les acteurs de la filière afin de faciliter la commercialisation de l'huile raffinée d'arachide. En outre, rien que sur les six (06) premiers de 2018, le niveau de collecte des graines d'arachide s'est établi à 187.366 tonnes contre 96.024 un an plus tôt. La production d'huile raffinée d'arachide s'est renforcée sur cette période avec un volume porté à 2 463 tonnes alors qu'aucune production n'a été réalisée à la même période de 2017. Par ailleurs, les activités de fabrication de produits alimentaires à base de céréales, d'aliments pour animaux et de « pain et pâtisserie » conforteraient le dynamisme dans la production des produits agro-alimentaires. En revanche, la hausse attendue dans la fabrication de produits agro-alimentaires serait atténuée par le repli prévu dans les branches « conservation de fruits et légumes » (-4,0%) et « produits à base de tabac » (-14,3%). Globalement, le sous-secteur des produits agro-alimentaire devrait progresser de 4,1% en 2018.

Le sous-secteur des matériaux de construction serait marqué par une hausse de l'activité de l'ordre de 3,8% en 2018. Cette situation s'explique par la poursuite des travaux d'infrastructures routières et ferroviaires. S'agissant du sous-secteur de la construction, il devrait se consolider de

14,2% en 2018 contre 9,6% un an plus tôt. Cette situation s'explique par un regain de la demande locale tirée par la poursuite des chantiers publics et ceux du secteur privé. Sur les huit (08) premiers mois de 2018, les ventes locales se sont déjà raffermies de 27,2% comparativement à la même période de 2017.

Dans le secteur de l'électricité et du gaz, il est attendu une hausse de la production d'électricité, notamment, celle liée à la basse tension, à la faveur d'une clientèle de plus en plus importante qui s'explique par le développement rapide de l'urbanisation mais aussi par les efforts de la SENELEC visant à renforcer sa production tout en minimisant les pertes sur le réseau de distribution. En outre, la production d'électricité s'est renforcée en liaison avec la mise en service de nouvelles centrales solaires. Globalement, le secteur devrait se conforter de 4,8% en 2018 contre 8,9% en 2017.

S'agissant de l'activité du sous-secteur « eau, assainissement et traitement des déchets », il est projeté en hausse de 2,8% en 2018. Cette situation s'explique par l'effort consenti par l'Etat dans les investissements afin de combler le déficit d'offre dans la région de Dakar. Par ailleurs, la production d'eau serait renforcée dans le monde rural en rapport avec la mise en œuvre du PUDC qui a favorisé la construction et la mise en service de nombreux forages.

Dans la fabrication de produits chimiques, l'activité devrait demeurer sur une bonne trajectoire de croissance, reflétant la disponibilité du phosphate grâce aux importants investissements opérés par les ICS. Ainsi, l'année 2018 devrait être marquée par l'atteinte des objectifs de production d'acide phosphorique. Les exportations dudit produit se renforceraient en liaison avec la résolution des difficultés de congestion au niveau du port de Dakar. En effet, en cumul sur les huit (08) premiers mois de 2018, les exportations d'acide phosphorique ont progressé de 18,4% contre 7,0% à la même période de 2017. La production d'engrais enregistrerait, par ailleurs, un regain traduisant aussi bien les besoins croissants du sous-secteur agricole, grâce, notamment, au PRACAS que la bonne tenue de la demande étrangère. Au total, le sous-secteur est projeté en hausse de 11,9% en 2018, après une hausse estimée à 17,8 % en 2017.

L'activité de raffinage afficherait une hausse de 2,4% en 2018 contre 2,8% en 2017. Ce ralentissement de l'activité est à mettre en liaison avec les conditions financières de la SAR moins favorables dans un contexte de remontée des cours du prix du baril du pétrole. Ainsi, sur les huit (08) premiers de 2018, les cours du baril du pétrole Brent se sont renchérissés de 37,9% comparativement à la même période de l'année précédente. En conséquence, sur cette même période, les quantités importées d'huiles brutes de pétrole se sont contractées de 23,8% tandis que celles raffinées se sont accrues de 37,2%.

La tendance haussière du secteur secondaire en 2018 serait, également, soutenue par l'«égrenage de coton et fabrication de textiles» (+2,6% contre +1,7% en 2017), sous l'impulsion de la branche « filature, tissage et anoblissement du textiles » (+5,0% contre +2,2% en 2017) et la fabrication d'articles d'habillement (+1,6% contre +1,5% en 2017). L'activité d'égrenage de coton devrait également se consolider en 2018 (+3,7%), malgré la perte de compétitivité de la culture de coton relativement à d'autres spéculations.

En revanche, le dynamisme global du secteur secondaire serait atténué par les contreperformances notées dans certaines branches d'activités, notamment, la fabrication de

produits pharmaceutiques (-21,0% en 2018 contre -13,8% en 2017) et la fabrication d'autres matériels de transport (-4,6% contre +5,3% en 2017).

Globalement, malgré les contreperformances relevées sur certaines branches d'activités, le secteur secondaire reste sur une bonne trajectoire de croissance, laquelle, par ailleurs, est nécessaire pour réussir le pari de la transformation structurelle de l'économie sénégalaise décliné dans le PSE.

En 2018, le **secteur tertiaire** poursuivrait sa tendance haussière enregistrée sur la période récente. La croissance dudit secteur ressortirait à 6,6% contre 6,7%, un an plus tôt. Cette évolution favorable reflèterait, principalement, la bonne tenue des activités de commerce, de transports, financières et immobilières, en sus, de l'orientation positive attendue dans les télécommunications et les services d'hébergement et de restauration. La contribution la croissance du PIB réel ressortirait à 3,1 points de pourcentage en 2018, soit au même niveau qu'en 2017.

Les activités commerciales sont projetées en hausse de 5,8% de croissance. Elles tireraient profit de l'accroissement de la demande intérieure, dans un contexte de renforcement du parc automobile et de maintenance du matériel agricole et industriel. Les ventes de carburant et de pièces détachées qui sont ressorties, en moyenne, sur les huit (08) premiers mois de 2018, en hausse respectivement à 11,8% et 14,9%, devraient soutenir davantage le secteur du commerce.

Au niveau des services financiers et d'assurance, une croissance toujours vigoureuse du sous-secteur est attendue (+8,1% contre +16,5% en 2017), sous l'effet de la bonne orientation du crédit bancaire en rapport avec l'environnement interne marqué par les besoins pour la mise en œuvre des projets structurants du PSE. Le sous-secteur profiterait également de la mise en place des bureaux d'information sur le crédit (BIC) qui faciliteraient l'accès au crédit bancaire.

S'agissant du sous-secteur du transport, l'activité resterait dynamique, portée, notamment, par le transport routier et la bonne orientation des activités portuaires conjuguée au renforcement du transport aérien. L'activité de transport est projetée en hausse de 11,7% contre 10,5% en 2017. En effet, le transport routier continue de bénéficier du renouvellement du parc des transports en commun et de l'élargissement du réseau routier. Par ailleurs, la bonne orientation des activités de production dans les secteur primaire et secondaire conforterait la progression dudit sous-secteur. Les activités portuaires, pour leur part, resteraient très dynamiques en liaison avec la bonne tenue des exportations et des importations. Quant au transport aérien, il devrait se revigorer sous l'impulsion du nouvel aéroport international de Dakar (AIBD) mais, également, du démarrage effectif des vols de la nouvelle compagnie Air Sénégal.

Les services d'information et de communication se maintiendraient à 4,0%, avec un regain d'activité des services de télécommunications attendu à 4,4% contre 1,8% en 2017, en liaison avec l'élargissement du réseau 4G. Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux opérateurs dans la fourniture d'accès à Internet (FAI) et MVNO¹ permettrait de renforcer la concurrence et de stimuler le sous-secteur. En effet, le marché de l'internet est sur une bonne dynamique de progression, bénéficiant, notamment, de la croissance du parc mobile (+9,5%, en moyenne sur

¹ *Mobile Virtual Network Operator*

les six (6) dernières années) et de l'offre de l'internet mobile dont la pénétration était de plus 62% en 2017.

Concernant les activités immobilières, la croissance du sous-secteur est projetée en hausse de 8,3% contre 8,1% en 2017, en phase avec l'orientation de la demande en logement. En outre, l'aménagement de nouvelles zones à usage d'habitation à la périphérie de Dakar contribuerait au raffermissement des activités immobilières à court et moyen terme.

Au chapitre des services d'hébergement et de restauration, l'activité progresserait de 6,5% en 2018 contre une estimation de 15,0% en 2017. Cette situation est le reflet de la poursuite de la relance de l'activité touristique, à la faveur des mesures d'accompagnement initiées par l'Etat pour pallier les difficultés structurelles. L'activité bénéficierait également du renforcement du tourisme d'affaires mais aussi de la stabilité de la situation sécuritaire. Toutefois, le ralentissement attendu dans le sous-secteur dénote, notamment, des retards d'exécution des projets inscrits dans le cadre du PSE pour le renforcement du tourisme.

Relativement à la demande, la consommation finale devrait se maintenir en hausse de 7,5% en 2018, soit un ralentissement de 0,9 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Aussi, son poids par rapport au PIB est projeté à 85,5% en 2018, contre 86,1% en 2017. En conséquence, le taux d'épargne intérieure ressortirait, ainsi, à 14,5% contre 13,9% en 2018, soit un raffermissement de 0,6 point de pourcentage. Pour ce qui est de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), elle augmenterait de 12,5% en 2018, tirée, principalement, par sa composante publique avec une hausse de 33,4% ; laquelle serait portée par les importants projets en cours d'exécution, notamment, les travaux du Train Express Régional, de l'autoroute à péage Diamniadio-Thiès et celui de Thiès-Touba. Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF est projeté à 25,0%. En outre, la contribution de la FBCF à la croissance du PIB s'établirait à 3,2 points de pourcentage. Globalement, la demande intérieure devrait se consolider, en termes réels, de 10,0% en 2018 contre 7,2% en 2017.

S'agissant de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont attendues, respectivement, en hausse de 13,6% et 1,3% en 2018. La forte progression des importations serait imputable à la hausse des achats à l'étranger de biens d'équipement, dans un contexte de mise en œuvre des projets d'investissement dans le cadre du PSE.

Au titre des prix, l'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 2,3% en 2018 contre une estimation de 1,7% en 2017. Cette hausse des prix traduirait la remontée des cours du baril et des autres matières premières sur le marché international. Néanmoins, l'inflation, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), serait maintenue en deçà du seuil communautaire de 3%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Déjà, en moyenne sur les huit (08) premiers mois de 2018, l'inflation mesurée par l'IHPC est ressortie à 0,3% comparativement à la même période de 2017.

Pour ce qui est des **échanges avec l'extérieur**, le déficit du compte courant en 2018 se dégraderait de 303,3 milliards pour s'établir à 1204,0 milliards (9,0% du PIB) contre 901,0 milliards (7,3% du PIB), un an auparavant, reflétant, ainsi, la détérioration de la balance commerciale dans un contexte d'accroissement des importations de produits pétroliers et de produits alimentaires. L'excédent du compte de capital s'améliorerait en revanche de 20,5

milliards en 2018 contre une hausse modérée de 9,5 milliards en 2017. S'agissant du compte financier, il se situerait à 1195,9 milliards en 2018, soit une augmentation de 393,6 milliards après une hausse de 498,6 milliards en 2017. Cette progression est imputable, essentiellement, au renforcement des engagements de l'Etat liés aux investissements de portefeuille de l'ordre de 421,5 milliards en 2018 en rapport avec l'émission de l'Eurobond. A cet effet, le solde de la balance des paiements enregistrerait un excédent de 236,0 milliards en 2018.

S'agissant de la **situation monétaire** en 2018, elle se traduirait par une amélioration des avoirs extérieurs nets de 236,0 milliards et une légère expansion de la masse monétaire de 2,8%. Les créances intérieures diminueraient de 0,2% en liaison avec le repli des créances nettes sur l'administration centrale en rapport avec la baisse des engagements de l'Etat vis-à-vis des banques primaires. En revanche, les crédits à l'économie se conforteraient de 8,3%. En conséquence, le taux de financement bancaire serait porté à 34,0% contre 34,3% en 2017.

III. LES PERSPECTIVES POUR 2019

La première phase de la mise en œuvre du PSE a été profitable à l'économie sénégalaise, portant ainsi le taux de croissance à plus de 6% depuis 2015. En effet, le raffermissement des investissements publics, notamment, dans l'agriculture, les infrastructures et l'énergie, conjugué à la relance des industries et aux performances des sous-secteurs de l'information et de la communication, du transport et des services financiers, ont concouru à la consolidation de la croissance économique.

Au cours de la première phase 2014-2018 du PSE, des résultats probants et significatifs ont été enregistrés, suite à la mise en œuvre des programmes, projets et réformes. Au-delà du relèvement substantiel de la croissance économique et de la réduction progressive du déficit budgétaire, il a été noté une amélioration des conditions de vie des populations, notamment les couches les plus vulnérables à travers les programmes tels que la CMU, les bourses familiales et le PUDC.

L'année 2019, première année de mise en œuvre du PAP II du PSE, sera particulièrement marquée par la consolidation des acquis, le renforcement des programmes sociaux (PUDC, PNBSF, etc.) et le lancement des projets et réformes dans des domaines aussi variés que l'administration publique, la santé, l'éducation et la formation professionnelle, l'agriculture, la pêche, l'artisanat et le financement des PME/PMI, des femmes et des jeunes. Toutes ces actions soutiendront une croissance forte, durable et inclusive, porteuse d'emplois et contribuant à la réduction de la pauvreté.

III.1. LES OBJECTIFS

L'activité économique devrait rester dynamique et se maintenir sur une tendance haussière à la faveur d'un environnement interne plus favorable, mais également grâce aux investissements structurants dans le cadre de la poursuite de l'exécution des projets et programmes du PSE dans sa deuxième phase. La consolidation des acquis et le renforcement du climat des affaires contribueraient à maintenir le dynamisme de l'activité économique. **Globalement, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 6,9% en 2019, contre 6,8% en 2018**, en liaison avec la bonne tenue des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Dans le **secteur primaire**, l'activité est attendue en hausse de 7,3% en 2019 contre 7,7% en 2018. Elle serait tirée, essentiellement, par les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Pour ce qui est du sous-secteur agricole et des activités annexes, l'année 2019 devrait consolider les acquis et renforcer davantage la production des principales spéculations, notamment, le riz, l'oignon, la pomme de terre, l'arachide, le mil-sorgho et les produits horticoles. En outre, la mise œuvre de la deuxième phase du PRACAS devrait mettre l'accent sur le maintien des actions au profit du sous-secteur en termes de mise à disposition d'intrants de qualité et de facilitation de l'accès des producteurs aux matériels agricoles. Le renforcement de la maîtrise de l'eau à travers, entre autres, les aménagements hydro-agricoles dans le Delta du fleuve Sénégal et la vallée de l'Anambé, devrait constituer un atout conséquent dans la réalisation des objectifs de production de riz et des produits horticoles. Au total, la croissance de l'agriculture et des activités annexes est projetée à 8,3% en 2019 contre 9,4% en 2018.

L'activité d'élevage, pour sa part, se renforcerait de 6,3% en 2019 contre 6,1% un an auparavant. Le sous-secteur bénéficierait de l'amélioration de la santé animale, de l'augmentation de la productivité et des productions animales mais également de la modernisation des unités de production. Par ailleurs, la poursuite du programme d'importations d'animaux de race pure, le renforcement de l'insémination artificielle, l'installation de fermes avicoles et l'amélioration de la fiscalité sur le lait contribueraient à la bonne dynamique du sous-secteur de l'élevage.

Concernant le sous-secteur de la pêche, la stratégie des autorités est articulée, d'une part, autour de la gestion et la valorisation durable des ressources halieutiques et, d'autre part, autour de la promotion de l'aquaculture. Il s'agira de : (i) réguler l'accès aux ressources halieutiques maritimes et continentales ; (ii) développer des plans d'aménagement des pêcheries et ; (iii) restaurer les écosystèmes et les plans d'eau douce et mettre en place des infrastructures de soutien au développement de l'aquaculture. Cependant, le problème de la rareté des ressources continuerait de représenter une contrainte à l'augmentation du niveau des débarquements alors que le renouvellement des licences de pêche, notamment dans la zone de Saint-Louis, n'est pas encore acquis. Ainsi, le sous-secteur afficherait une timide hausse de 3,3 % en 2019 contre une progression de 1,9% en 2018.

Dans le **secteur secondaire**, l'activité resterait dynamique en 2019, à la faveur de la poursuite de l'exécution des projets structurants du PSE et de la vigueur des industries en rapport avec la mise en œuvre du PAP II de la stratégie d'émergence. L'activité du secteur est, ainsi, attendue en hausse de 6,3% en 2019 contre 6,0% en 2018. Elle profiterait, principalement, de la bonne tenue des sous-secteurs des extractives, des bâtiments et travaux publics (BTP), des matériaux de construction, de la fabrication de produits chimiques, de la fabrication de produits agro-alimentaires et de l'énergie.

Au titre de l'année 2019, les activités extractives devraient se consolider de 11,9%, en liaison avec le développement de la filière phosphate/fertilisant. En effet, les ICS comptent renforcer la production de phosphate (2 millions de tonnes de phosphates). Dans le même sillage, la SOMIVA devrait atteindre sa pleine capacité de production (1.000.000 tonnes de phosphate). Pour ce qui est de la production de zircon, une accélération est attendue en 2019, avec l'exploitation dans les mines de Niafrang. Concernant la production d'or, elle se conforterait grâce à l'exploitation de nouveaux gisements, notamment, ceux de Pétéwole, Niamia et Makabingui. L'encadrement des activités d'orpaillage renforcerait la production d'or.

Dans la construction, l'activité serait marquée par la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État, en l'occurrence, l'autoroute Thiès-Touba, la deuxième section de la Voie de Dégagement Nord sur l'axe Cices-Golf, le pôle urbain de Diamniadio ainsi que la poursuite des programmes d'habitat social. A cet effet, le sous-secteur s'inscrirait en hausse de 8,9% en 2019 contre une hausse de 14,2% en 2018. En liaison avec l'évolution des BTP, le sous-secteur des matériaux de construction devrait rester dynamique malgré les perspectives sur le ralentissement de la demande étrangère. En effet, en rapport avec les exportations de ciment au Mali, la concurrence des pays tels que le Maroc, la Côte d'Ivoire et l'Inde contribuerait à réduire davantage la demande étrangère sur ce produit. Au total, l'activité du sous-secteur est attendue en hausse de 4,1% en 2019 contre 7,5% en 2018.

Pour ce qui est du raffinage de pétrole, l'activité est attendue en hausse de 2,0% en 2019 dans un contexte de faible repli des cours du baril de pétrole. En effet, les dernières prévisions du FMI (juillet 2018) tablent sur une contraction du cours du baril de 1,8% en 2019 contre une hausse de 33,0% en 2018. Ce repli devrait être profitable à l'activité de raffinage à travers un renforcement des importations d'huiles brutes de pétrole.

Dans la fabrication de produits chimiques de base, la trajectoire de relance observée depuis 2015, devrait se consolider avec une croissance attendue à 10,9% en 2019. La poursuite du programme de réhabilitation de l'outil productif de l'entreprise devrait permettre de rehausser le niveau de production d'acide phosphorique et d'engrais grâce à une bonne disponibilité du phosphate. La production d'engrais, pour sa part, serait, en partie, revigorée par les bonnes perspectives dans l'agriculture, sous l'impulsion de la volonté de l'État de renforcer la mise à disposition des intrants aux producteurs. Toutefois, la fabrication de produits chimiques devrait être amoindrie, par le repli de la fabrication de produits pharmaceutiques (-19,5%) et le ralentissement de l'activité dans la branche « savons, parfums et produits d'entretien » (+4,9% contre +6,9% en 2018).

S'agissant des industries agro-alimentaires, l'activité des corps gras alimentaires s'améliorerait à la faveur des dispositions prises par les autorités pour un meilleur encadrement de la collecte de graines d'arachide et de la poursuite du redressement de SONACOS SA. Ainsi, le sous-secteur des huileries progresserait de 9,6%, après une hausse de 8,5% en 2018. Dans la transformation et la conservation de viande, l'activité est prévue en hausse de 4,0% contre une progression de 3,5%, attendue en 2018, en liaison, avec la bonne orientation de l'élevage. Quant à la branche « transformation et conservation de poisson et mollusques », l'activité resterait sur une tendance haussière sous l'hypothèse d'un meilleur accès à l'intrant de base en rapport avec les débarquements de la pêche. Dans le même sillage, les sous-secteurs de la fabrication du riz décortiqué et farines, de la fabrication de sucre et de la fabrication de produits alimentaires céréaliers se renforceraient, respectivement, de 5,3%, 16,5% et 7,3%.

Dans le sous-secteur de l'électricité, la réhabilitation des capacités de production de SENELEC sera poursuivie ainsi que l'élargissement du réseau de production d'électricité. Le sous-secteur bénéficierait, par ailleurs, des avancées dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi que de l'amélioration de la qualité de service. Les réalisations dans le programme d'électrification rurale et les investissements espérés dans le cadre du deuxième compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique seraient, également, profitables au sous-secteur. Ainsi, il devrait ressortir en hausse de 6,4% en 2019 contre 4,8% en 2018.

Dans le domaine de l'eau, le niveau de production se conforterait, sous l'effet des investissements visant à rehausser davantage l'offre. La production de cette branche devrait également se renforcer avec la mise en service de nombreux forages dans le monde rural en rapport avec le PUDC. Par ailleurs, la mise en œuvre du projet de centrale d'énergie solaire de 8 Mw au surpresseur de Carmel et Forages de Pout contribuerait à réduire les pertes de production dues aux délestages et, ainsi, assurer une meilleure continuité du service. Dans ce contexte, le sous-secteur est, globalement, projeté en hausse de 4,8% en 2019, contre 2,8% en 2018.

Dans le **secteur tertiaire**, l'activité serait en phase avec la bonne orientation du secteur primaire et le dynamisme attendu dans le secteur secondaire. Le secteur progresserait de 6,9% en 2019, pour une contribution de 3,2 points de pourcentage à la croissance du PIB. L'essentiel des branches d'activités contribueront au dynamisme attendu dans le secteur tertiaire, en particulier, les activités de commerce, de transports ainsi que les services financiers et les services d'hébergement et de restauration.

Pour ce qui est du sous-secteur des transports, l'activité devrait profiter de la dynamique dans l'industrie et le commerce. Le sous-secteur a enregistré d'importants financements publics pour répondre à la demande de service de qualité. Ainsi, la poursuite de l'élargissement du réseau routier en plus du renouvellement du parc automobile devraient booster le transport routier. En outre, la finalisation des tronçons de l'autoroute à péage Diamniadio-Thiès et Thiès-Touba améliorerait le service. Le transport ferroviaire se renforcerait quant à lui grâce notamment à la livraison et la mise en service du TER attendues en début d'année 2019. Sur le plan aérien, l'activité se revigorerait avec la perspective d'atteinte par la nouvelle compagnie Sénégal Air de des objectifs de résultat. A cela s'ajoute, la poursuite de la modernisation et du renforcement de la compétitivité du Port autonome de Dakar. Au total, la croissance du sous-secteur est attendue à 12,7% en 2019.

En ce qui concerne les services d'hébergement et de restauration, la relance observée à partir de 2016 devrait se poursuivre grâce, notamment, à l'accompagnement de l'Etat visant à rendre le tourisme plus compétitif. Le Sénégal offre de nouvelles perspectives touristiques, en particulier, le tourisme d'affaires et sportif relativement aux disponibilités actuelles d'infrastructures modernes de standard international. A court et moyen termes, en sus de la réhabilitation des aéroports régionaux, l'installation des nouvelles stations balnéaires de Mbodjiène et de Pointe Sarène ainsi que la promotion de la destination « Casamance » visant également à développer le micro-tourisme permettront de rehausser l'activité du sous-secteur. La croissance du sous-secteur est projetée en hausse de 12,5% en 2019.

Les services financiers et d'assurance devraient bénéficier du dynamisme de l'économie afin de répondre à la demand dont celle en produits d'assurance en rapport avec le développement du secteur agricole et industriel. Par ailleurs, le recours plus qu'en 2018 au financement intérieur par l'Etat du Sénégal devrait booster la demande de crédit. Ainsi, le sous-secteur ressortirait en hausse de 8,0% en 2019.

Les activités immobilières, pour leur part, progresseraient de 7,5% en 2019. Ce résultat serait le fait des importants programmes en cours d'exécution, notamment, dans la périphérie de Dakar, en l'occurrence dans les zones urbaines de Diamniadio et de Lac Rose.

L'activité du secteur tertiaire profiterait également de la bonne tenue des activités commerciales et des services d'information et de communication.

Les activités commerciales resteraient vigoureuses avec une croissance escomptée à 5,1%, sous l'effet de la bonne tenue de la demande, dans un environnement marqué par la faible progression des prix intérieurs.

S'agissant des services de télécommunication, la téléphonie mobile et l'internet mobile devraient se maintenir sur une bonne tendance, à la faveur de la concurrence entre les différents opérateurs et de l'élargissement de la licence 4G à tous les opérateurs. En outre, les télécommunications bénéficieraient des services renforcés de nouveaux opérateurs dans la fourniture d'accès à Internet (FAI) et MVNO. Ainsi, l'activité des services d'information et de communication est projeté à 4,6% en 2019, avec en particulier une croissance du sous-secteur des télécommunications attendue en hausse à 2,8%.

Pour ce qui est **la demande finale**, en 2019, la consommation finale se maintiendrait en hausse de 6,2% et représenterait 85,8% du PIB contre une prévision de 86,8% en 2018, reflétant, ainsi, un raffermissement du taux d'épargne intérieure qui passerait de 13,2% en 2018 à 14,2% en 2019.

Pour sa part, l'investissement mesuré par la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) est projeté en accroissement de 17,6%, en raison de l'orientation favorable de l'investissement aussi bien public (+11,1%) que privé (+21,5%). En effet, l'investissement public devait se poursuivre avec la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures de dernière génération, à l'image du TER dont les travaux devraient se poursuivre, des projets routiers sans compter le nouveau compact du MCC qui vise essentiellement l'amélioration de l'offre énergétique. Quant à l'investissement privé, il devrait fortement progresser, notamment, en terme d'IDE, en rapport avec les travaux d'installation pour l'exploitation du pétrole et du gaz, prévue à partir de l'année 2022. Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, devrait s'établir à 27,7% en 2019. Globalement, la demande intérieure se consoliderait, en termes réels, de 6,4% contre 10,0% en 2018.

Du côté de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont projetées respectivement en hausse de 5,3% et 6,4% en 2019.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, pour sa part, est projetée à 1,9% en 2019. Elle se maintiendrait ainsi en dessous du seuil de 3%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Au titre des échanges avec le reste du monde, le compte courant devrait ressortir, en 2019, en déficit de 1266,8 milliards, soit 8,7% du PIB. L'excédent du compte financier (+937,9 milliards) couvrirait partiellement le besoin de financement (-1019,0 milliards). Par conséquent, le solde global de la balance des paiements ressortirait en déficit de 81,2 milliards en 2019.

La réalisation des objectifs de politique économique reste étroitement liée à la réussite de la mise en œuvre des politiques sectorielles et des réformes clés, notamment dans les domaines des finances publiques, de l'agriculture, de l'industrie et du climat des affaires.

III.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLÉS

Le PAP II du Plan Sénégal Emergent (PSE) démarre l'année prochaine et couvrira la période 2019-2023. Au-delà des résultats significatifs relevés dans la mise en œuvre du PAP I du PSE, l'Etat vise la consolidation des acquis sur le chemin de la transformation structurelle dans

l'inclusion sociale et territoriale. A cet égard, la bonne conduite des politiques sectorielles ainsi que la poursuite de la mise en oeuvre des réformes seront déterminantes dans la marche vers l'émergence.

III21. LE SECTEUR PRIMAIRE

Dans la perspective de rendre la croissance plus résiliente et inclusive, le Gouvernement entend renforcer la mise en œuvre de sa politique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour répondre au besoin de la création de nouveaux moteurs de croissance tout en veillant à la dimension inclusive.

Dans le domaine de l'agriculture, la phase II du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) devrait consolider les résultats agricoles obtenus sur la période récente. Dans le sous-secteur de l'élevage, l'objectif majeur demeure l'accélération du développement des filières animales, dans une perspective de réalisation de la sécurité alimentaire, d'amélioration des revenus et de préservation des ressources naturelles. Les défis sont tout aussi importants dans le sous-secteur de la pêche où la rareté de la ressource halieutique s'avère, à ce jour, comme étant l'une des principales conséquences de la surexploitation et de l'inefficacité des politiques antérieures.

III2.1.1 Les productions agricoles

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS), dans sa phase I (2014-2017), a donné toutes ses promesses en termes de résultats. L'analyse du contexte international et régional suggère que les principaux défis et enjeux qui prévalaient lors de l'adoption du PRACAS en 2014 demeurent, pour l'essentiel, actuels. Dans ce même sillage, la phase II du PRACAS s'inscrit en droite ligne de l'atteinte des objectifs de la politique économique et sociale du pays. Ainsi, le Gouvernement, avec toutes les parties prenantes, compte maintenir ses investissements agricoles dans les filières prioritaires du (riz, oignon, arachide, fruits et légumes, etc.) en vue de renforcer les acquis mais aussi d'augmenter les productions agricoles dans d'autres produits hautement stratégiques et touchant la totalité du monde rural. C'est dans cet élan que des filières prioritaires sont proposées dans le cadre du PRACAS II (2018-2022) et de nouveaux objectifs ont été fixés. Ces filières sont inscrites dans les quatre (04) axe stratégiques suivants:

- ✓ amélioration de la productivité et de la production des cultures vivrières : mil, sorgho, maïs, fonio et niébé ;
- ✓ Optimisation des performances des filières industrielles : arachide, sésame, riz, tomate industrielle et coton ;
- ✓ Renforcement des exportations de fruits et légumes: haricots verts, mangue, melon et ;
- ✓ Amélioration des taux de couverture en oignon, pomme de terre et banane.

III2.1.2 L'élevage

L'Elevage est un secteur phare de l'économie sénégalaise. Sur le plan socioéconomique, l'activité d'élevage est pratiquée par près d'un tiers des ménages sénégalais, soit 476 667 ménages, dont 47% de ménages ruraux. Dans la lettre de politique pour le développement de

l'élevage (LPDE 2017-2021), se décline la vision du secteur de l'élevage à l'horizon 2035 : « un secteur de l'élevage compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socio-économique de ses acteurs ». La stratégie de développement du secteur de l'élevage s'inspire des orientations du PSE déclinées dans le cadre de la transformation structurelle qui portent, essentiellement, sur la mise en place des stratégies et programmes visant l'augmentation et la sécurisation des productions animales et l'amélioration de leur qualité. Il s'agit donc de mettre en place des stratégies et programmes visant l'augmentation et la sécurisation des productions animales et de promouvoir l'identification et le développement de filières porteuses afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'objectif est d'accroître la productivité et les productions animales, de créer un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage, d'améliorer la mise en marché des produits animaux et de renforcer le cadre institutionnel d'intervention.

Cependant, le secteur de l'élevage fait face à des contraintes liées, entre autres, à une faible productivité et un manque de compétitivité, aux difficultés d'alimentation et d'abreuvement du bétail, à une insuffisance de la couverture sanitaire et de la sécurité alimentaire du cheptel et aux difficultés d'accès au crédit.

Au titre des réformes, plusieurs initiatives ont été entreprises, notamment, en termes de structuration du secteur, d'adoption d'un code pastoral, de promotion des filières cuirs et peaux, de prévention et de lutte contre le vol de bétail ainsi qu'en rapport avec la fiscalité sur le lait et les produits laitiers. Toutes ces mesures devraient redynamiser le sous-secteur.

III2.1.3 La pêche et l'aquaculture

Le sous-secteur de la pêche constitue l'un des moteurs de la croissance ciblée dans le PSE et joue un rôle important dans la création d'emplois et la promotion des exportations. Les produits halieutiques occupent la première place dans le classement des exportations en 2017 (soit 15,9% des recettes d'exportations totales). La pêche joue un rôle clé dans la nutrition et la sécurité alimentaire en assurant près de 70% des apports en protéines d'origine animale et une consommation moyenne per capita de 29 à 30 kg/an.

Conformément aux orientations du PSE, l'Etat a mis en œuvre des stratégies de développement du secteur dont l'objectif global est de faire de la pêche un élément essentiel de contribution au renforcement de la sécurité alimentaire, de la croissance économique et du développement. La pêche continentale et l'aquaculture constituent des leviers importants dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et la création de revenus et d'emplois en milieu rural. L'importance du sous-secteur des transports maritimes est attestée par le fait que 95% des échanges extérieurs du Sénégal s'effectuent par voie maritime.

Les perspectives du sous-secteur sont définies autour des axes suivants :

- ✓ Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats ;
- ✓ Développement de l'aquaculture et ;
- ✓ Valorisation de la production halieutique.

III2.1.4 La gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Le Sénégal ambitionne, dans sa lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable, de « créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques ».

Les risques inhérents à l'environnement sont essentiellement liés aux changements climatiques avec, notamment un niveau élevé de dégradation des ressources naturelles. Les causes de cette dégradation sont anthropiques : braconnage, feux de brousse répétitifs, l'extraction minière, surpâturage, avancée du front agricole, empiètement dans les aires protégées et facteurs naturels (sécheresse et les changements climatiques). Ces fléaux entraînent une réduction du couvert végétal, une dégradation des terres, de la faune et du cadre de vie, une diminution de l'effectif de certaines espèces et une perte de biodiversité.

En perspectives, les actions suivantes sont prévues :

- ✓ approbation des projets carbone par l'Autorité Nationale Désignée (AND-DEEC) ;
- ✓ Suivi de la Contribution déterminée nationale sur les changements climatiques ;
- ✓ Suivi des projets carbones (quantité de CO₂ évitée supérieure à la référence) ;
- ✓ Réalisation des ouvrages ou reconstitution de plage ou reboisement pour la protection côtière ;
- ✓ Renforcement de capacités du Comité national du Changement climatique (COMNAC) et ;
- ✓ Élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone et l'intégration de nouveaux fluides frigorigènes qui protègent l'ozone et le climat.

III22. LE SECTEUR SECONDAIRE

Dans le secteur secondaire, la politique du Gouvernement demeure axée autour du développement du tissu industriel et du renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises. Dans cette dynamique, le Gouvernement est déterminé à mener à terme son vaste programme dans le domaine de l'énergie, afin de réduire les coûts de production, mais également dans le secteur industriel par l'intermédiaire de la promotion de nouveaux pôles industriels. L'industrialisation demeure une phase prépondérante pour la transformation structurelle de l'économie et la résorption du chômage.

III22.1 L'énergie

Le Plan Sénégal Emergent accorde une importance particulière au service universel de l'Energie -pour rompre l'inégal accès aux services énergétiques- ainsi qu'à la relance intégré de l'électricité dans le but de soutenir la restructuration de l'économie. Pour relever le défi d'une fourniture en électricité en quantité et en qualité aux entreprises et aux ménages, le Gouvernement a défini et mis en œuvre une politique de mix énergétique à l'horizon de l'année 2025 à travers une injection dans le réseau électrique de plus de 1000 MW. Un plan d'investissement a été confectionné à cet effet. Le développement des capacités de production est axé sur le développement de dix (10) projets dont les centrales en énergies renouvelables entre 2016 et 2018 (230 à 280 MW), les centrales au charbon entre 2016 et 2019 (715 MW), les centrales dual-fioul entre 2016 et 2018 (123 MW) et l'importation à partir de la Mauritanie (80 à 125 MW). La production d'électricité devrait également augmenter grâce à la mise en service de la centrale au charbon IPP CES Sendou phase 1 (50 MW en juillet 2018).

Le Gouvernement s'emploie à la réalisation effective de ces projets. La mise en service des nouvelles unités augmenterait de manière significative la production et ferait baisser les coûts de production. Enfin, le programme national d'électrification rurale (PNER) devrait se consolider avec la phase 2 du PUDC dans ce domaine. Concernant la promotion des combustibles domestiques, l'action phare concerne l'implantation de 10000 biodigesteurs dans les zones rurales et milieu périurbain entre 2017 et 2019.

III22.2 L'industrie

Le Sénégal ambitionne de densifier son tissu industriel pour une croissance forte, résiliente et inclusive. La politique sera axée sur la promotion de la PMI et une meilleure valorisation des ressources locales. De façon spécifique, les mesures prises devraient permettre la mise aux normes internationales des entreprises, l'identification de nouveaux créneaux porteurs basés sur une valorisation des ressources nationales et la densification du tissu industriel à travers des programmes de développement de la PMI.

En perspective, la politique industrielle, le plan d'actions et le cadre de mesures des performances de la lettre de politique sectorielle de développement devraient être actualisées. La nouvelle politique prendra en compte le contexte actuel de la poursuite de la mise en œuvre du PSE dans sa phase II. Dans le cadre du Programme de Partenariat Pays Sénégal-ONUDI (PCP-SEN), il est envisagé la réalisation de la deuxième phase de la plateforme industrielle intégrée de Diamniadio (P2ID) dans un Partenariat de type Public-Privé après la signature d'un Accord Conjoint de Développement entre le FONSI, l'APROSI et le MAF (Mauritius Africa FUND). Deux autres parcs industriels intégrés feront également l'objet d'une étude de faisabilité et leur zone d'implantation sera déterminée.

III22.3 Les mines

Le secteur minier figure parmi les six moteurs de la croissance et constitue un secteur clé d'exportations et d'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) dans le PSE. Le potentiel minier sénégalais est très varié et se compose de phosphates, de minéraux lourds, d'attapulgites, de matériaux de construction mais aussi d'or, de manganèse, de fer et, plus récemment, de zirconium et de titane. L'Etat ambitionne de créer « un secteur minier sénégalais structuré et compétitif apportant une pleine contribution au développement inclusif et durable du pays pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035 ». Cette vision devrait se matérialiser à travers quatre (04) axes stratégiques que sont : (i) l'actualisation du cadre légal et institutionnel, (ii) la valorisation du potentiel minéral, (iii) l'encadrement et la promotion des mines artisanales et (vi) le renforcement de la gouvernance du secteur minier. Il s'agira, ainsi, d'accroître la contribution du secteur minier à la croissance économique et d'améliorer la gouvernance minière.

En effet, malgré un gros potentiel, le secteur fait face à des contraintes. Elles sont singulièrement liées à la faible valorisation des ressources minérales, la faible capacité d'investissement du secteur privé national, l'inexistence de financements publics des projets de recherche de base, l'offre d'énergie encore insuffisante en quantité et en qualité et des infrastructures peu développées, la faible participation des entreprises locales à la chaîne de valeur, l'insuffisance des retombées locales, les compétences limitées du personnel des ministères et le manque d'outils performants. Ainsi, les défis de l'activité minière sont relatifs, entre autres, à l'application du nouveau cadre légal et réglementaire et au contrôle des activités ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité.

En perspectives, l'exploitation du zircon devrait s'accélérer avec le gisement de Niafarang. Pour ce qui est de la filière phosphates, les ICS envisagent un doublement de la production grâce à la construction d'une nouvelle usine d'engrais d'une capacité de 250 000 tonnes. Les sociétés SEPHOS, AFRIG, BMCC SA ont formulé des demandes de permis d'exploitation de phosphates. La production aurifère devrait bénéficier de la reprise de l'exploitation de Karakaena par Afrigold et du démarrage prochain de l'exploitation d'or dans les gisements de Niamia (Sored Mines) et Makabingui (Watic).

III23. LE SECTEUR TERTIAIRE

Dans le secteur des services, les efforts du Gouvernement en matière de renforcement des activités et de relèvement de la production et de la productivité, seront poursuivis conformément aux orientations déclinées dans le PSE. La bonne mise en œuvre des actions engagées devrait faciliter la réussite du pari de faire du Sénégal un hub dans le domaine des services.

III23.1 Les postes et télécommunications

Le secteur des télécommunications se compose de trois opérateurs et quelques PME opérant dans différents segments du marché. Sa part dans le PIB est évaluée à 3,5% en 2017. L'autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), est une structure indépendante dont le périmètre d'actions est régi par le Code des télécommunications. Le secteur des télécommunications se caractérise par la faiblesse du taux de pénétration de la téléphonie fixe. En effet, le parc des lignes de téléphonie fixe s'est inscrit sur une tendance baissière de 2014 à 2017. L'analyse des parts de marché, pour sa part, fait ressortir la prédominance d'une

entreprise qui détient à elle seule plus de 98,16% sur le marché de la téléphonie fixe en 2017. En revanche, le parc des lignes de téléphonie mobile suit une tendance haussière avec une croissance annuelle moyenne de 9,51% sur les six (06) dernières années. La prédominance du mobile est confirmée avec une bonne tenue du développement des usages mobiles, à la faveur d'un marché plus ouvert au progrès technologique. Par ailleurs, il est observé les prémices d'une vive progression du marché de l'internet, lequel semble être le nouveau fer de lance des télécommunications au vu de la croissance du parc et du développement fulgurant des usages. La croissance de la pénétration du marché de l'internet est soutenue par les offres internet mobiles 2G/3G/4G via les clés internet et les terminaux mobiles.

Au titre de l'année 2017, plusieurs réalisations peuvent être soulignées notamment (i) le renouvellement de la convention de concession de SONATEL ; (ii) l'ouverture des codes USSD aux fournisseurs de services à valeur ajoutée ; (iii) l'attribution de trois (03) licences de Fournisseurs d'Accès Internet (WAW S.A.S, AFRICA ACCESS et ARC INFORMATIQUE) ; (iv) le projet « connecter lycées et collèges (Phase I & Phase II) »; (v) le projet « connecter les cases des tout-petits (Phase I & Phase II) » et (vi) le projet « réseau wifi dans les lycées et collèges du Sénégal ».

En perspectives, il est prévu le démarrage des activités en 2018 des opérateurs FAI (Fournisseurs d'accès Internet) et MVNO (Mobile Virtual Network Operator) qui devrait permettre d'intensifier la concurrence et la situation des marchés des télécommunications. De plus, l'introduction de deux opérateurs d'infrastructures ainsi que l'attribution des licences 4G à Sentel GSM et Espresso Sénégal iront dans le sens d'améliorer le haut débit.

S'agissant du secteur postal sénégalais, un opérateur historique public en charge du service postal universel, la Société Nationale La Poste (SN LA POSTE), et treize (13) opérateurs privés, titulaires de licence, en concurrence sur le segment de l'express sont présents. L'ARTP assure la publication régulière des données du secteur à travers son Observatoire. L'analyse des statistiques du marché de l'express montre l'existence de potentialités permettant le développement du secteur.

III23.2. Les transports

Le secteur des transports est important dans la vie économique et social du pays car impactant le déroulement de tous les secteurs d'activité et le bien-être de la population. La politique de transports s'inscrit dans le cadre de la lettre de politique sectorielle 2016-2020 dont les objectifs sont en parfaite cohérence avec le PSE et les engagements internationaux, notamment, ceux relatifs aux ODD et à l'Agenda 2063 de l'UA. Le contexte de la mobilité actuelle est marqué par une croissance démographique encore forte, notamment, dans la région de Dakar, une forte dépendance aux transports en commun (TC) et une offre de TC insuffisante, inadaptée et de faible qualité.

Concernant les projets phares actuels, ils concernent notamment la réhabilitation de la ligne de chemin de fer Dakar-Tambacounda-Kidira-Bamako, la construction de la ligne Dakar-Tambacounda-Kédougou et le Train express régional (TER). Les études d'avant-projet sommaire (APS) sont en cours pour la ligne de chemin de fer. Pour ce qui est des travaux relatifs au TER, des avancées notables ont été réalisées et la livraison est prévue en janvier 2019. Le TER devrait renforcer l'activité du transport et améliorer la mobilité avec des prévisions de trafics qui sont

estimées à près de 115 000 voyageurs par jour. S'agissant du projet Bus Rapid Transit (BRT), l'Avant-Projet détaillé (APD) et le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) relatifs aux travaux de construction de l'infrastructure du BRT, suite aux modifications techniques apportées par la Société financière internationale (SFI) et la signature d'un protocole de maîtrise d'ouvrage déléguée avec AGEROUTE relativement à ces travaux devraient être finalisés. Par ailleurs, les consultations avec les populations, notamment, les personnes affectées par le projet pour une libération paisible des emprises, seront poursuivies.

Dans le transport aérien, la modernisation des aéroports, la mise en service de l'AIBD depuis décembre 2017 et le démarrage des activités de Sénégal Air devraient booster le secteur.

III23.3. Le commerce

Avec une part dans le PIB évaluée à 11,5% en 2017, le commerce fait partie des secteurs clés de l'économie et emploie une bonne partie de la main d'œuvre. Dans le but d'intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement, le PSE met l'accent sur la promotion et la structuration de marchés à vocation régionale et sous régionale, le développement de plateformes commerciales et de bourses de produits agricoles. La politique commerciale intérieure vise la surveillance des marchés, le respect des règles relatives à la concurrence, aux prix, à l'approvisionnement, à la qualité des produits, à la justesse des mesures, à la loyauté des transactions et à la protection des consommateurs. Par ailleurs, la politique commerciale extérieure consiste, essentiellement, à veiller à l'approvisionnement correct de produits étrangers et au développement des exportations. Au Sénégal, le programme du cadre intégré renforcé (CIR) a pour rôle d'accroître la capacité des pays moins avancés à s'intégrer dans le système commercial multilatéral afin de réduire la pauvreté et de bénéficier d'un accès accru aux marchés. L'agence sénégalaise de promotion des exportations (ASEPEX) a pour mission de favoriser le développement de même qu'une diversification des exportations sénégalaises.

Le diagnostic du secteur issu du PSE révèle que les contraintes à l'essor du commerce se traduisent par des perturbations dans l'approvisionnement du marché intérieur, combinées à des prix élevés. Elles sont principalement liées à : l'insuffisance des moyens d'intervention et de surveillance des marchés et circuits de distribution, la faiblesse de l'offre et son caractère peu diversifié tant pour le marché intérieur que pour le marché extérieur et la faible concurrence sur certains segments des marchés. Le secteur reste dominé par l'informel, d'où la nécessité d'aller vers sa modernisation, à travers le développement de la moyenne et grande distribution et l'implantation au sein des principaux pôles économiques de marchés de gros pour le stockage, le conditionnement et la commercialisation des produits locaux.

Plusieurs initiatives ont été prises par le Sénégal afin de développer le commerce. Afin de promouvoir la commercialisation de la production locale, l'agence de régulation des marchés (ARM), procède annuellement au gel des importations de pomme de terre, d'oignons et de carottes. Pour l'année 2018, le gel de ces trois produits horticoles a eu lieu en janvier. Par ailleurs, la commercialisation de l'arachide est minutieusement encadrée par l'Etat. En outre, les bonnes performances économiques, combinées à la maîtrise de l'inflation, ont permis le développement du commerce.

En perspective, le secteur du commerce devrait bénéficier des mesures prises pour accompagner les secteurs productifs et des gels annuels des importations de produits horticoles.

Le Sénégal entend poursuivre le développement des exportations de mangue grâce, notamment, au protocole d'accord signé entre l'APIX et la société financière internationale (SFI) en vue de générer 10,5 milliards d'investissement dans le secteur de la mangue. Concernant la commercialisation de l'arachide, notre pays devrait bénéficier de l'entrée future d'opérateurs chinois ; la Chine étant le plus grand importateur de l'arachide produit au Sénégal. L'activité commerciale devrait tirer profit du développement de la production locale.

III23.4 Le tourisme

Le Sénégal ambitionne de promouvoir un tourisme éthique, responsable, compétitif et contribuant durablement à son émergence économique. Les axes stratégiques qui sous-tendent cette vision concernent, principalement, le développement de l'offre touristique, la promotion touristique adaptée et la réforme de la gouvernance touristique. Les activités du secteur touristique ont connu une hausse relativement importante au cours des deux dernières années à la faveur du démarrage de la mise en œuvre du PSE. Avec cette tendance favorable dans un contexte d'exécution normale des actions financées par l'Etat avec le soutien des partenaires au développement, l'objectif de 1 500 000 touristes visé en 2018 dans le cadre du PSE, devrait être atteint et, le cap de 3 000 000 de touristes franchi en 2023.

Pour atteindre les résultats escomptés, trois (03) projets phares sont ainsi retenus : (i) le projet de zones touristiques intégrées ; (ii) le plan sectoriel de développement du micro tourisme et ; (iii) le hub aérien régional. Par ailleurs, avec la mise en place du Crédit Hôtelier et Touristique, l'Etat du Sénégal, ambitionne de mettre à niveau les établissements touristiques afin d'améliorer la qualité de l'offre touristique.

En perspectives, pour atteindre les objectifs fixés, les actions engagées devraient se poursuivre, à travers le renforcement des capacités des acteurs, la mise en place de produits innovants tels que l'écotourisme à Fatick et Tambacounda, le tourisme culturel et de découverte à Saint Louis et Gorée, le développement du Dakar City Trip en soutien au tourisme d'affaires et la relance du tourisme en Casamance ainsi que l'exécution des projets de micro-tourisme.

III24. LE QUATERNAIRE

III24.1 L'éducation et la formation professionnelle

L'éducation et la formation jouent un rôle fondamental dans la fourniture des ressources humaines de qualité capables de répondre aux besoins de développement et de contribuer à la stabilité d'un pays. Ces ambitions de la politique éducative s'inscrivent fort heureusement dans le PSE lequel, dans son axe 2, prône le développement du capital humain, la protection sociale et le développement durable.

Dans le préscolaire, la qualité des apprentissages s'est améliorée en 2017 à l'exception du pourcentage des bénéficiaires des cantines scolaires. Les indicateurs d'élargissement de l'accès aux structures du préscolaire se sont dégradés malgré la bonne tenue de l'indice de parité. La gouvernance du préscolaire s'est avérée plus efficace, efficiente et inclusive. Pour ce qui est de l'enseignement élémentaire, l'offre éducative s'est améliorée en 2017 malgré quelques contreperformances notées au niveau du taux de réussite au CFEE et dans la gouvernance. Dans l'enseignement moyen, des difficultés ont été relevées en 2017, notamment, dans l'amélioration de la performance des élèves et le renforcement de l'enseignement des sciences et de la

technologie. Cependant, les indicateurs relatifs à la gouvernance ainsi que la part du privé dans les effectifs du moyen ont enregistré de légères progressions. Concernant l'enseignement secondaire général, des contreperformances sont notées, en 2017, aussi bien pour le taux de réussite au BAC général que le pourcentage d'élèves inscrits au BAC scientifique. S'agissant de la coordination et du pilotage en 2017, des problèmes subsistent dans le taux d'exécution des dépenses d'investissement, le taux d'exécution financière des marchés et le niveau d'avancement des marchés.

En perspectives, les ambitions transformationnelles du secteur devraient se poursuivre dans le but d'obtenir un système d'éducation et de formation (SEF) pacifié, stable, diversifié, intégré et de qualité. Pour ce faire, quinze (15) programmes sous-sectoriels sont prévus, dont sept (07) pour le Ministère de l'éducation, quatre (04) pour le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et quatre (04) pour le Ministère de la formation technique professionnelle.

III24.2 La santé

La politique nationale de santé et de l'action sociale est mise en évidence dans le PSE à travers son axe 2 portant sur le capital humain. Les défis actuels du secteur tournent autour de (i) la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, (ii) la maîtrise des déterminants de la santé, (iii) l'équité dans l'offre et la demande des services de santé et d'action sociale et (vi) l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé et des conditions socio-économiques des groupes vulnérables.

Afin de faire face à ces défis, le Ministère de la santé et de l'action sociale (MSAS) a mis en place des politiques d'accès universel aux soins (couverture maladie universelle), d'autonomisation des groupes vulnérables (carte d'égalité des chances) et de densification de l'offre de soins, notamment en milieu rural.

En perspectives, les principaux engagements dans le domaine de la santé concernent :

- ✓ l'introduction de la biologie moléculaire dans l'arsenal diagnostique de la maladie;
- ✓ L'introduction du vaccin de l'hépatite B à la naissance ;
- ✓ Le SWITCH, c'est-à-dire le passage du vaccin polio oral trivalent au vaccin polio oral bivalent ;
- ✓ La construction de cinq (05) centres de dialyse (Thiès, Diourbel, Sédhiou, Kolda, Louga, Ndoum et Saint Louis) ;
- ✓ La subvention des médicaments anti-cancéreux ;
- ✓ Le renforcement en sages-femmes d'Etat et pédiatres pour le niveau opérationnel ;
- ✓ L'amélioration de la disponibilité des médicaments d'importance vitale ;
- ✓ Le renforcement du dispositif de maintien des PVVIH dans les soins et ;
- ✓ La mise en œuvre des plans pour l'élimination de la transmission mère enfant du VIH.

III24.3 La politique de maîtrise de l'eau

La mission du Ministère en charge de l'hydraulique (MHA) est de promouvoir, d'une manière durable et équitable, la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que l'accès universel à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats.

L'Etat du Sénégal a mis en place un ensemble de mesures afin de renforcer les performances du secteur. A ce titre, le cadre institutionnel dudit Ministère a connu plusieurs évolutions avec notamment la réforme du sous-secteur de l'Hydraulique rural ayant conduit à la création de l'Office des Forages Ruraux. Le MHA s'est, en plus, doté en 2017 d'une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement. A cela, s'ajoute une feuille de route pour l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) dans le sous-secteur. Cependant, le sous-secteur fait face à de nombreuses contraintes qui sont d'ordres financier (personnel, insuffisance de budget, etc.), technique (vieillesse du parc de forages motorisés, faible qualité de l'eau dans certaines régions du fait de mauvaises caractéristiques physico-chimiques, etc.) et administratif (lenteur des procédures de passation de marchés, etc.).

Au titre des réformes, le sous-secteur de l'hydraulique rurale a signé quatre (04) contrats de Délégation de Service public sur les huit (08) prévus sur l'ensemble du territoire. Le sous-secteur de l'hydraulique urbaine est, quant à lui, en pleine réforme de seconde génération. En effet, la procédure de sélection et de mise en place d'un nouvel opérateur (fermier) devrait être clôturée à la fin 2018.

Pour ce qui est de la qualité de l'eau dans le monde rural, notamment dans les régions centre du bassin arachidier, le Programme Eau et Assainissement en Milieu Rural (PEAMIR) financé par la Banque mondiale fera bénéficier à plus d'un million de personnes répartis dans plus de cent (100) localités, d'un accès continu à une eau de qualité (répondant aux normes de l'OMS). Il s'agira de réaliser des systèmes de transfert d'eau potable à partir de champs captants, disposant d'une ressource de qualité vers les localités cibles. Les études devraient démarrer courant 2019. La mise en œuvre du Projet d'alimentation en eau potable des Iles de la Basse Casamance ou encore du Projet d'Eau et d'Assainissement BID-UEMOA ainsi que la finalisation du PUDC I2AE contribueront à réduire de façon considérable les disparités entre le milieu urbain et le monde rural.

III24.4 La culture

La culture fait partie des secteurs prioritaires de l'axe 1 du PSE relatif à la transformation structurelle de l'économie sénégalaise. Ainsi, il s'agit de valoriser les potentialités et de stimuler la créativité et le talent des artistes pour accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique. À cet égard, pour promouvoir les industries créatives performantes et mieux diffuser les produits culturels au plan national et international, des infrastructures et des plateformes culturelles seront réalisées pour accompagner le développement du secteur. La culture est également un rempart au développement du tourisme adossé, en partie, sur le développement du patrimoine culturel national. La culture est au cœur de la stratégie d'émergence à travers deux piliers : la transformation structurelle des secteurs de croissance et le développement humain.

Pour réussir l'émergence et le développement, le Sénégal doit s'adosser à des valeurs sûres de sa culture riche et plurielle. Le ministère de la Culture et de la Communication a ainsi un rôle fondamental à jouer dans la campagne de conscientisation et d'appropriation du programme par les populations. Le département de la culture prouve sa disposition à être impliqué dans cet important programme de l'Etat par la mise en place de projets culturels structurants et concrets qui prennent en compte le développement, la jeunesse et les infrastructures au profit de la communauté artistique.

En perspectives, le programme national de développement des initiatives culturelles et créatives prévoit des actions allant dans le sens :

- ✓ favoriser et soutenir la créativité et le développement des entreprises dans le secteur culturel ;
- ✓ Travailler activement à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité des produits de ces entreprises ;
- ✓ Encourager les entreprises et industries culturelles à se formaliser en adoptant des règles modernes de fonctionnement et de gestion et ;
- ✓ Soutenir la formation et le perfectionnement des acteurs et des opérateurs économiques culturels.

III24.5 Le sport

Le secteur du sport, à l'image de la culture, est une partie intégrante des secteurs prioritaires du PSE. L'objectif global du sous-secteur est d'augmenter sa contribution au développement et de le rendre accessible à tous, au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques. Dans cette perspective, les politiques et stratégies du sous-secteur visent essentiellement à promouvoir le sport et les activités connexes, par la construction de complexes modernes omnisports, d'infrastructures sportives et la réhabilitation des stades régionaux, le développement du sport à l'école et la promotion d'entreprises sportives et d'activités connexes ainsi que le renforcement des dispositifs de gestion.

Les réalisations phares du gouvernement dans le secteur du sport concernent les constructions de l'arène nationale et de Dakar Arena. Le premier ouvrage d'une capacité de 25 000 places a été construit en collaboration avec la République Populaire de Chine. Dakar Arena est aussi un complexe sportif multifonctionnel pouvant recevoir plus de 15 000 spectateurs. Ce complexe pourra accueillir des événements sportifs et culturels de rang mondial.

En perspectives, la stratégie définie devrait permettre de tracer la voie menant vers la résolution des difficultés structurelles auxquelles le secteur du sport fait face. Il s'agit, en l'occurrence d'améliorer la professionnalisation des acteurs, l'encadrement des droits d'exploitation audiovisuelle et du sponsoring, la cogestion, le financement du sport et la valorisation des loisirs sportifs. S'y ajoutent, le renforcement de la lutte antidopage, de la gouvernance dans le sport mais, également, la relance du sport scolaire et un meilleur encadrement des disciplines sportives traditionnelles. Par ailleurs, l'implication des collectivités locales et la promotion du sport-santé sont prises en compte dans le cadre de la nouvelle stratégie. Au titre des réformes, l'objectif est de disposer d'un code des sports en prenant comme socle, les travaux de la commission de réforme des textes.

III24.6 L'Urbanisme et l'Habitat

Dans le PSE, l'habitat est un des six (6) piliers moteurs de la croissance économique dont les objectifs sont liés à l'accélération de l'offre en habitat social et au développement d'un écosystème de construction en vue d'atteindre 15 000 logements par an, en moyenne. Par ailleurs, les objectifs spécifiques concernent la création de pôles urbains avant 2023. De ce fait, le Gouvernement a opéré une véritable rupture en matière de politique d'habitat sous la pression démographique et ses conséquences sur la demande de logement qui se situe désormais largement au-dessus de l'offre.

Cette démarche matérialisée dans le PSE traduit la volonté de l'Etat de : (i) assurer un meilleur accès des populations à des parcelles viabilisées, appropriées et adaptées ; (ii) améliorer la qualité de l'habitat et du cadre de vie en milieux urbain et rural et ; (iii) éradiquer les bidonvilles et des habitats précaires et reloger toutes les familles vivant dans des zones inondables.

Au-delà de l'habitat, le Gouvernement a repensé sa politique d'urbanisation avec pour but :

- ✓ Décongestionnement de la capitale et développement de nouveaux pôles urbains à l'intérieur du Sénégal ;
- ✓ Développement d'une nouvelle stratégie de planification et de gestion du développement des villes au Sénégal axée sur les potentialités économiques ;
- ✓ Articulation des politiques du développement urbain aux politiques de développement territorial dans le contexte de l'acte 3 de la décentralisation ;
- ✓ Constitution et sécurisation de réserves foncières dédiées ;
- ✓ Aménagement et équipement des nouveaux sites ;
- ✓ Émergence de nouveaux hubs socio-économiques et administratifs autonomes et ;
- ✓ Accélération de la construction d'infrastructures prioritaires.

III24.7 L'emploi

La problématique du chômage touche aussi bien les pays développés que les pays en développement. En plus du taux de chômage, le sous-emploi, qui rassemble les individus qui travaillent en deçà de la durée légale de travail et qui seraient prêts à travailler davantage si l'occasion leur est donnée, est un indicateur important.

La politique nationale de l'emploi pour la période 2014-2018 a pour vision de faire du Sénégal un « pays progressivement installé dans une économie en croissance forte et socialement équilibrée et ayant réussi à stopper l'accroissement du chômage total, du sous-emploi et du chômage déguisé à l'horizon 2018 ». L'objectif est la création d'emplois suffisants pour absorber les demandes annuelles de 200 000 emplois sur la période. La politique se décline en cinq (05) stratégies complémentaires de niveau et de portée différents composées de vingt-neuf (29) programmes et de quatre-vingt-un (81) lignes d'intervention. Ces stratégies restent actuelles et sont déclinées ci-après :

- ✓ promotion de l'emploi dans les politiques économiques et réformes structurelles ;
- ✓ Promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels, sous l'angle de l'employabilité ;

- ✓ Développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois modernes;
- ✓ Amélioration et développement des relations formation/emploi dans les secteurs économiques (adéquation emploi/formation et employabilité des jeunes demandeurs d'emploi) et ;
- ✓ Renforcement des capacités du Ministère en charge de l'emploi et amélioration du système de gestion des marchés du travail.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal a mis en place en mars 2018 la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) dans l'optique de promouvoir, d'encourager et d'accompagner l'entreprenariat des femmes et des jeunes du pays. Les principales missions de cette délégation concernent, entre autres, le financement direct des entrepreneurs, la garantie auprès d'institutions financières et bancaires et la promotion d'investissements innovants. Un premier financement de dix (10) milliards a déjà été octroyé à 15 000 bénéficiaires dont 60% de femmes et 40% de jeunes.

III24.8 La sécurité des biens et des personnes

Dans un contexte mondial et sous-régional notamment marqué par l'insécurité grandissante, du fait, en particulier, des menaces liées au terrorisme, le Gouvernement est déterminé à se doter de l'ensemble des moyens pour préserver l'intégrité territoriale et la sécurité des biens et des personnes. A cet effet, les effectifs des forces de défense et de sécurité continueront d'être renforcés pour garantir un climat de paix, facteur important pour la bonne marche des activités économiques et la concorde nationale.

La sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire de la République fait partie des grandes missions du Ministère de l'Intérieur. En outre, il est chargé de protéger l'économie nationale contre la contrebande et les importations frauduleuses ou prohibées. Plusieurs stratégies ont été développées, notamment par la Police nationale, afin d'assurer la sécurisation des personnes et des biens, en rapport, notamment, avec (i) une veille permanente et une sécurisation à grande échelle ; (ii) une présence renforcée aux frontières ; (iii) une simplification et une facilitation des procédures administratives ; (vi) une intensification de la lutte contre la grande criminalité et ; (v) un renforcement des capacités opérationnelles.

En outre, la création de l'Agence d'assistance à la sécurité de proximité a permis de renforcer le Plan National de Prévention et de lutte contre la délinquance (PNLD) en collaboration avec la police et la gendarmerie ainsi que les comités départementaux dudit plan.

III24.9 La protection sociale

La lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales font partie intégrante des priorités nationales. C'est dans le but d'atteindre ces objectifs qu'a été créée la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) dont les missions portent sur (i) l'impulsion et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de protection sociale et de solidarité nationale ; (ii) la mise en place d'un dispositif efficace d'intervention de l'Etat en matière de protection sociale et de solidarité nationale et ; (iii) la coordination de toutes les politiques publiques de protection sociale contribuant à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Afin de remplir pleinement ses missions, la DGPSN s'appuie sur des projets et programmes exécutés, notamment, par le Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA), le Fonds de Solidarité nationale (FSN), le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), le Projet des Filets sociaux (PFS) et la Caisse autonome de Protection sociale universelle (CAPSU). Le PNBSF est un investissement prioritaire dans la construction d'un Sénégal solidaire, prospère et émergent. Il a pour objectif de lutter contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles à travers une protection sociale intégrée en vue de favoriser l'accès aux transferts sociaux et de renforcer, entre autres, leurs capacités éducatives, productives et techniques.

III24.10 Autres composantes du Quatenaire

Pour maintenir la dynamique de croissance, renforcer son caractère inclusif et fortifier la résilience de l'économie aux chocs internes et ceux liés à l'environnement international et au contexte d'insécurité sous régional, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du nouveau Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) couvrant la période de 2015-2019. Ce programme s'articulera autour des trois piliers suivants : (i) la consolidation des marges de manœuvres budgétaires de l'Etat, (ii) la poursuite du renforcement de la gestion des finances publiques et la gouvernance, et (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires et la promotion du secteur privé.

Au titre de la gestion budgétaire, le déficit budgétaire devrait être porté à 3% du PIB en 2019, conformément au Pacte de convergence et de Solidarité à l'échelle de l'UEMOA. A cet effet, des efforts sur le recouvrement des recettes budgétaires sont nécessaires pour couvrir le supplément de dépenses.

Par ailleurs, le Gouvernement entend renforcer la mobilisation des ressources internes. Avec la réévaluation du PIB, suite au changement d'année de base des comptes nationaux, le taux de pression fiscale a chuté en dessous de 16% du PIB, ce qui constitue un défi majeur pour le Gouvernement en vue du respect de l'objectif de 20% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Des modifications portant, notamment, sur la réforme de la patente, la simplification de l'impôt dû au titre des revenus fonciers, la promotion de l'agriculture et des énergies renouvelables, la correction d'externalités négatives sur la santé et l'environnement, la fiscalité internationale, l'environnement des affaires et les remises gracieuses ont été adoptées. Par ailleurs, la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses fiscales seront également poursuivis. En outre, la réflexion sur le régime fiscal concernant les activités agricoles, foncières et minières, les services financiers et l'économie numérique devraient se poursuivre. Toutes ces mesures devraient aboutir à la proposition de texte portant rationalisation et/ou simplification de la fiscalité. En perspective du développement du secteur pétrolier et gazier, le renforcement des capacités des agents et une participation active des compétences du ministère en charge du pétrole aux programmes de contrôle fiscal à l'image de la coopération entre les services fiscaux et la Douane, est indispensable.

En matière d'endettement, la contribution de la dette publique a été prépondérante au succès noté dans la phase I du PSE. Toutefois, l'accroissement des investissements privés reste un des défis majeurs, auquel il faudra apporter des réponses concrètes. Néanmoins, l'Etat compte

poursuivre son programme ambitieux d'investissements publics afin de consolider les performances économiques et améliorer l'offre de services sociaux. Il est important de s'assurer que les modalités de financements proposées soient conformes aux termes et conditions de coûts et de risques susceptibles d'affecter la viabilité des finances publiques. Par ailleurs, l'Etat privilégiera des financements compatibles avec la réduction du risque de refinancement de la dette intérieure et du risque de change, tout en maintenant une certaine souplesse afin de répondre à l'évolution de la conjoncture.

La gouvernance est devenue une dimension-clé des politiques et réformes en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des des Objectifs de Développement Durables (ODD). En matière de promotion de la bonne gouvernance, des avancées notables ont été réalisées par le Sénégal. Des progrès importants ont été enregistrés, notamment, à travers la loi sur la parité, l'égalité et l'équité de genres, la révision de la carte judiciaire, la réforme du code de la nationalité et le principe relatif à la transparence avec l'adoption de la loi sur le code de transparence dans la gestion des finances publiques. En outre, pour renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance, le processus d'internalisation des directives de l'UEMOA se poursuit selon le plan triennal établi par le Gouvernement. Les efforts d'amélioration de la transparence des finances publiques se poursuivent. A cet effet, les résultats préliminaires de l'Evaluation de la Transparence Budgétaire (FTE) réalisée au mois d'avril 2018 sont encourageants.

IV. LES FINANCES PUBLIQUES

IV1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2017

Au terme de la gestion de 2017, le déficit budgétaire, dons compris, a été réduit de 0,3 point de pourcentage², passant de 369,3 milliards (3,3% du PIB) en 2016 à 362,2 milliards (soit 3% du PIB) en 2017.

IV11. LES RECETTES

Les ressources totales se sont inscrites en légère hausse de 1,8%, passant, ainsi, de 2334,6 milliards en 2016 à 2376,6 milliards en 2017. Elles sont composées de recettes budgétaires pour 1941,8 milliards, de dons pour un montant de 264,5 milliards, des ressources au titre du FSE pour 30,6 milliards et des autres recettes pour 139,7 milliards. L'augmentation des ressources reflète, principalement, l'accroissement des recettes budgétaires (+2,5%) et des dons (+8,2%) qui ont permis de juguler la réduction (-20,1%) des ressources exceptionnelles.

En effet, les recettes budgétaires ont enregistré une augmentation de 47,1 milliards imputable, essentiellement, aux recettes fiscales (1844,9 milliards), en hausse de 3%, atténuée toutefois, par la baisse des recettes non fiscales (-6,6 milliards). Au titre des recettes fiscales, la progression observée traduit la bonne tenue des impôts indirects (+10,2%) et directs (+4,6%).

La mobilisation des impôts directs s'est confortée en 2017 passant, ainsi, d'un montant de 533,9 milliards en 2016 à 558,7 milliards en 2017, soit un accroissement de 24,8 milliards FCFA (+4,6%). Cette orientation reflète essentiellement, la bonne tenue de l'impôt sur les sociétés, atténuée, cependant, par la contraction de l'impôt sur le revenu et de la CFCE qui se sont inscrits en baisse.

L'impôt sur les sociétés, mobilisé à hauteur de 191,7 milliards, a enregistré un accroissement de 26,2 milliards (+15,8%). En hausse de 15,8%, les recouvrements sur la ligne « impôt sur les sociétés » progressent deux fois plus rapidement que l'activité économique. Ces retombées positives ont été obtenues à la faveur d'une bonne orientation générale de l'économie en 2016 portée, notamment, par une intensification de l'investissement public dans les secteurs prioritaires, mais également grâce à la dynamique positive notée sur les investissements privés. Cette hausse reflète, également, la bonne tenue de l'activité économique en 2016 et en 2017 dans les secteurs tertiaire et secondaire, principaux contributeurs en matière d'impôt sur les sociétés

Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, un montant de 304 milliards a été recouvré, soit une baisse de 6,8 milliards (-2,2%). De même, la CFCE, a enregistré une baisse de 3,4 milliards et s'est positionnée à 13,9 milliards à fin décembre 2017 ; cette baisse traduit l'allocation progressive de la CFCE au fonds de la formation professionnelle. S'agissant de l'IRVM, il a été recouvré à hauteur de 45,4 milliards, soit un accroissement de 8,8 milliards, en glissement annuel.

Au titre des impôts indirects, les taxes sur biens et services intérieurs (hors FSIPP) sont ressorties à 543,6 milliards, soit une progression de 49,2 milliards (+10%) sur une base annuelle.

² Tous les ratios relatifs au PIB font référence au PIB base 2014

Ce redressement traduit la hausse du recouvrement enregistrée sur la TVA intérieure hors pétrole (+2,9%) et de la taxe spécifique (+12,1%) qui sont ressorties, respectivement, à 287,7 milliards et 83,6 milliards. A cela, s'ajoutent les contributions de nouvelles taxes telles que la CODEC et la taxe spéciale sur le ciment qui ont, été collectées respectivement à hauteur de 14,2 milliards et 10,7 milliards. La progression de la TVA intérieure a, pour sa part, bénéficié, globalement, du dynamisme des activités aussi bien du secteur secondaire que du tertiaire qui sont en hausses respectives de 4,5% et 6,7%.

Les droits d'enregistrement et de timbre se sont, pour leur part, contractés de 4% passant de 70,3 milliards à 67,5 milliards entre 2016 et 2017 ; ce repli reflète la baisse des droits d'enregistrement (-6,3%) qui se sont positionnés à 48,7 milliards.

Au niveau du cordon douanier, les recettes sont évaluées globalement à 648,9 milliards en 2017 contre 588,1 milliards, un an auparavant. Il ressort ainsi, en glissement annuel, une progression de 60,8 milliards FCFA (+10,3%), imputable, essentiellement, à la forte hausse des recettes hors-pétrole de 43,9 milliards FCFA. Ces performances ont été renforcées par les recouvrements notés dans la mobilisation des recettes pétrolières mobilisées en termes de TVA à l'importation (93,8 milliards) et de droits de porte (18,2 milliards FCFA), avec des augmentations respectives de 12,6% et 24,3%.

S'agissant, particulièrement, des recettes sur les produits pétroliers, elles ont été globalement recouvrées à hauteur de 254,8 milliards en 2017 contre 307,5 milliards en 2016, soit une baisse de 17,1%. Ce résultat est imputable, principalement, à la faible mobilisation du FSIPP (26,4 milliards) qui a fortement baissé de 78,3 milliards (-78,3%). Cette baisse a été, toutefois, atténuée par les hausses notées dans le recouvrement des recettes pétrolières collectées au niveau de la TVA à l'importation mais aussi de la taxe spécifique.

Au total, la pression fiscale est ressortie à 15% du PIB (base 2014) en 2017, contre 15,9% du PIB en 2016. Ce repli traduit, entre autres, la progression modérée des recettes comparativement à la progression soutenue de l'activité économique. Par ailleurs, le changement de l'année de base, qui a consacré une forte revalorisation du PIB nominal, a contribué au resserrement du taux de pression fiscale.

Les recettes non fiscales, quant à elles, se sont inscrites en baisse de 6,4% pour se situer à 96,9 milliards en 2017 contre 103,5 milliards un an auparavant. Cette contreperformance est due, principalement, à la baisse de 7,4 milliards enregistré sur les autres recettes non fiscales (-36,8%) et dans une moindre mesure celle des dividendes et produits financiers (-1%). Toutefois, ces baisses ont été atténuées par le bon niveau de recouvrement noté dans les revenus du domaine (+0,5 milliard) et dans les prélèvements opérés sur les chiffres d'affaires des entreprises de télécommunications (+0,8 milliard) qui se sont positionnées respectivement à 27,1 milliards et 6,1 milliards.

IV11. LES DONNS

En 2017, les dons se sont inscrits en hausse de 8,2% pour se situer à 264,5 milliards contre 244,4 milliards en 2016. Cette hausse a été aussi bien le fait des dons budgétaires (49,4 milliards) que de ceux en capital (215,1 milliards) qui ont enregistré des hausses respectives de 30,2 et 4,2%.

IV12. LES DÉPENSES

Les dépenses totales sont ressorties à 2738,8 milliards à fin 2017 contre 2703,9 milliards en 2016, soit un accroissement de 35 milliards (+1,3%). Cette modeste progression est imputable à la hausse des dépenses courantes qui ont progressé de 3%, atténuée, toutefois, par une légère baisse des dépenses d'investissement (-1,3%).

S'agissant des dépenses courantes, elles sont passées de 1612,8 milliards à 1661,8 milliards entre 2016 et 2017, soit une hausse de 49 milliards, imputable à la hausse des charges d'intérêts sur la dette publique et aux charges de personnel, amoindrie, toutefois par la baisse des dépenses de fonctionnement.

Les paiements au titre des intérêts sur la dette publique ont augmenté de 46,2 milliards (24,6%) pour s'établir à 233,9 milliards en 2017, sous l'effet aussi bien des intérêts sur la dette extérieure (+38,4 milliards) que ceux sur la dette intérieure (+7,8 milliards). La hausse résulte notamment de l'impact de l'émission d'euro-obligations.

Pour ce qui est des dépenses de personnel, elles sont chiffrées à 600 milliards en 2017 contre 572,3 milliards un an auparavant, soit une progression de 4,8%. Cette augmentation s'explique, pour l'essentiel, par l'impact de la poursuite de la politique de mise en solde de 10000 professeurs contractuels et maîtres contractuels, la mise en application du reliquat du plan de recrutement de 1956 profils techniques, le recrutement de 1400 agents des corps militaires et paramilitaires et le recrutement de 350 agents de la Douane pour renforcer la mobilisation des recettes de l'Etat. Toutefois, la poursuite des mesures de régulation de la masse salariale a atténué la hausse des dépenses salariales. Il s'agit, notamment, du contrôle et de la surveillance des heures supplémentaires, des primes de rendement, des rappels et des dépenses de santé. Il convient de noter que le critère de convergence de la « masse salariale rapportée aux recettes fiscales » a progressé de 0,5 point pour se situer à 32,5%, soit en dessous du ratio communautaire de 35%, grâce, notamment, au suivi rapproché de l'évolution des charges de personnel.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont évaluées à 827,9 milliards, soit une baisse de 2,9%, impulsée par les transferts et subventions qui se sont repliés de 5,4% pour s'établir à 502,4 milliards. En revanche, les charges de fournitures et d'entretien se sont inscrites en légère hausse de 4 milliards pour ressortir à 325,5 milliards..

Concernant les dépenses d'investissement, elles ont enregistré une contraction de 14 milliards pour ressortir à 1077,1 milliards en 2017. Cette situation résulte de la baisse de 5,2% des dépenses d'investissement sur ressources internes avec une réalisation de 620,5 milliards, soit une diminution de 5,2% en liaison avec la régulation des dépenses. Au total, le ratio « dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » est ressorti à 33,6%, soit au-dessus du plancher communautaire, traduisant, ainsi, les efforts soutenus de l'Etat dans le cadre du financement propre des investissements publics. Les dépenses d'investissement sur ressources extérieures sont estimées, quant à elles, en hausse de 4,6% pour s'établir à 456,6 milliards ; elles ont été exécutées sous forme de prêts projets pour 241,5 milliards et de dons en capital pour un montant de 215,1 milliards.

IV13. LE FINANCEMENT

En 2017, le financement du déficit budgétaire, arrêté à 362,2 milliards, a été pris en charge par une acquisition nette d'actifs financiers à hauteur de 197,3 milliards mais également à travers un financement extérieur net à hauteur de 831,9 milliards et un désengagement net de 270,2 milliards au niveau du financement intérieur.

Le financement extérieur repose, essentiellement, sur l'émission d'euro-obligations pour une valeur de 641,2 milliards, les tirages sur prêts-projets à hauteur de 241,5 milliards ainsi que les tirages sur les prêts programmes pour un montant de 79,8 milliards. En termes de remboursement, l'amortissement de la dette extérieure est chiffré à 92,2 milliards.

Pour ce qui est du financement intérieur, il est marqué par un désengagement net sur les titres de créances et des "autres crédits bancaires et du FMI " de 120,1 milliards et 49,8 milliards, respectivement.

IV14. LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique totale est passé de 5312,1 milliards en 2016 à 5848,5 milliards FCFA à fin décembre 2017, soit un accroissement de 10,1%, contre une progression de 15,5%, un an auparavant. Quant au ratio de l'encours de la dette publique par rapport au PIB, il est ressorti à 47,7% en 2017 contre 47,2%, un an auparavant, soit en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA. L'encours est composé de la dette extérieure et de celle intérieure pour des montants respectifs de 4483,1 milliards et 1365,3 milliards.

Quant au service de la dette publique extérieure en 2017, il a représenté, respectivement, 13,9% des recettes budgétaires et 10,5% des exportations de biens et services, contre des plafonds respectifs de 22% et 25%, retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

IV2. LES PROJECTIONS À FIN DÉCEMBRE 2018

La gestion budgétaire en 2018 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'exécution des projets mis en œuvre dans le cadre du PSE. En cohérence avec les engagements dans le cadre du programme ISPE, elle s'articule également autour de la maîtrise des charges de fonctionnement dans le cadre de la rationalisation des dépenses de consommation de l'État au regard de la priorité accordée aux dépenses d'investissement. En termes de mobilisation des ressources, les efforts sont portés, essentiellement, sur l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que le renforcement du contrôle. Globalement, le déficit budgétaire, dons compris, est attendu à 475,2 milliards, soit 3,5% du PIB en 2018, contre 362,2 milliards (3,0% du PIB) en 2017, soit une détérioration de 0,5 point de pourcentage.

IV21. LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Les ressources totales de l'État sont projetées en hausse de 9,4% (+222,8 milliards) ; elles devraient, ainsi, passer de 2376,6 milliards en 2017 à 2599,4 milliards en 2018. Elles sont

constituées de recettes budgétaires pour une valeur de 2295,4 milliards, des dons à hauteur de 274 milliards et des ressources du FSE pour un montant de 30 milliards.

S'agissant des recettes budgétaires, projetées en hausse de 18,2%, elles sont réparties en recettes fiscales pour 2145,8 milliards (+16%) et en recettes non fiscales pour 149,1 milliards (+53,8%). La bonne tenue des recettes fiscales est imputable aussi bien aux impôts directs qu'aux impôts indirects.

Concernant les impôts directs, ils sont attendus à 640,1 milliards en 2018 après une réalisation de 558,7 milliards en 2017, soit un accroissement de 81,4 milliards. Cette augmentation reflète, principalement, les performances attendues au niveau des impôts sur les revenus (376,2 milliards) et des impôts sur les sociétés (203,6 milliards), qui devraient enregistrer des hausses respectives de 21,3% et 6,2%. Le bon comportement de l'IS tirerait profit, essentiellement, du résultat de la bonne tenue de l'activité non agricole en 2017. A l'inverse, la CFCE devrait enregistrer une baisse de 3,9 milliards pour s'établir à 10,0 milliards.

Au titre des impôts indirects, les taxes sur biens et services intérieurs (hors produits pétroliers) sont projetées à 524,4 milliards, se confortant, ainsi, de 16,6%. Cette situation reflète la bonne dynamique observée sur les recouvrements au titre de la TVA intérieure hors pétrole et de la taxe sur les activités financières qui devraient augmenter, respectivement, de 19,3% et 16,8%, pour s'établir à 343,2 milliards et 64,4 milliards. Globalement, les taxes intérieures sur biens et services bénéficieraient de la baisse progressive des crédits de TVA, des actions entreprises par la DGID pour le renforcement du contrôle et de la gestion optimale des prises en charge. Le bon comportement des mobilisations attendues au titre des taxes sur les biens et services devrait également profiter du bon comportement de la taxe spéciale sur le ciment et de la contribution pour le développement économique (CODEC) qui sont attendues respectivement à 12,5 milliards et 16,5 milliards.

Au niveau du cordon douanier, les recettes sont projetées à 710,9 milliards en 2018 contre 648,9 milliards, l'année précédente, soit un accroissement de 9,6% (+62,1 milliards). Cette hausse serait, en partie, soutenue par les taxes prélevées au titre des produits hors pétrole, lesquelles sont attendues à 601,5 milliards (répartis en TVA hors pétrole pour 329,5 milliards et en droits de porte hors pétrole à hauteur de 272,0 milliards), soit une progression de 67,4 milliards (+12,6%).

Concernant les recettes pétrolières (y compris FSIPP), elles sont projetées à 227,4 milliards contre 254,9 milliards en 2017, soit une baisse de 27,5 milliards (-10,8%). Cette orientation défavorable reflète le repli des recettes mobilisées au titre de la TVA à l'import sur le pétrole (-26,6 milliards) et du FSIPP (-9,8 milliards). Cette situation s'expliquerait principalement par la remontée progressive des cours du baril de pétrole, doublée d'un renchérissement du taux de change dans un contexte de maintien de la stabilité des prix à la pompe. En revanche, les droits de douane sur le pétrole s'établiraient à 27,2 milliards contre 18,2 milliards un an auparavant, soit une hausse de 49,9% (+9,1 milliards). Cette situation serait en liaison avec l'amélioration de la base taxable retenue pour les droits de douane. La taxe spécifique sur la consommation des produits pétroliers devrait enregistrer une hausse de 6,2 milliards en 2018.

Au total, la pression fiscale au titre de 2018 ressortirait à 16,0% du PIB contre 15,0% l'année précédente, soit un gain de 1,0 point de pourcentage. Cette amélioration serait le fait, d'une part, de la vigueur de l'activité économique dans un contexte de mise en œuvre du PSE et, d'autre part, des mesures de modernisation et de simplification du dispositif fiscal conjuguées au renforcement des contrôles aussi bien au cordon qu'au niveau intérieur. Toutefois, le ratio reste en-dessous du plancher communautaire de 20%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

IV22. LES DONS

Les dons, attendus à hauteur de 274 milliards, sont composés des dons budgétaires pour 37 milliards et des dons en capital projetés à 237 milliards. Les dons devraient progresser, ainsi, de 9,5 milliards par rapport à l'année précédente, à la faveur, essentiellement, d'une amélioration des dons en capital (+21,9 milliards) alors que les dons budgétaires devraient s'inscrire en baisse (-12,4 milliards).

IV23. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Les dépenses publiques sont prévues à 3074,6 milliards à fin 2018 contre 2738,8 milliards en 2017, soit un accroissement de 335,8 milliards (+12,3%). Cette progression s'explique par les efforts consacrés au renforcement des investissements et par la maîtrise des dépenses courantes.

En effet, les dépenses d'investissement devraient s'accroître de 149,8 milliards pour s'établir à 1226,9 milliards en 2018. Cette progression est tirée par les dépenses d'investissement sur ressources internes et par celles sur ressources externes, projetées respectivement à 709,9 milliards (+14,4%) et 517 milliards (+13,2%). Le ratio « dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » devrait ressortir, ainsi, à 33,3% en 2018. Ce niveau reflète, notamment, la poursuite de l'exécution des projets d'investissement structurants dans le cadre du PSE. Les dépenses en capital sur ressources extérieures, pour leur part, sont estimées à fin 2018 à 517,0 milliards, soit une augmentation de 60,5 milliards.

Quant aux dépenses courantes, elles devraient passer de 1661,8 milliards à 1842,8 milliards entre 2017 et 2018, soit une hausse de 186 milliards (+11,2%), imputable, essentiellement, à la hausse des intérêts sur la dette et de la masse salariale, atténuée, toutefois, par l'évolution modérée des dépenses de fonctionnement. En effet, les charges d'intérêts sur la dette publique et la masse salariale sont projetées respectivement à 263,2 milliards et 683,0 milliards en 2018. La progression des charges d'intérêts sur la dette est imputable, principalement, à celle extérieure qui passerait de 178,3 milliards en 2017 à 218,0 milliards en 2018, soit une hausse de 22,3%, sous l'impulsion de l'Euro obligation. Quant à la dette intérieure, elle devrait enregistrer une baisse de 10,4 milliards (-18,7%) en valeur relative consécutive à la diminution ponctuelle des interventions globales sur le marché financier sous régional.

Les dépenses de personnel, pour leur part, sont prévues à 683,0 milliards en 2018 et devraient enregistrer une progression de 13,8%, en liaison avec la prise en charge des revendications salariales de certains secteurs sociaux. Toutefois, le ratio de la « masse salariale rapportée aux recettes fiscales » est projeté à 31,8% contre 32,5% en 2017. Les « autres dépenses

courantes » sont programmées à 901,5 milliards en 2018, soit une augmentation de 73,6 milliards (+8,9%) sur un an, en liaison, notamment, avec la hausse de 16,5% des transferts et subventions (585,5 milliards en 2018 contre 502,4 milliards en 2017), amoindrie par les montants alloués aux charges de fournitures et entretien.

IV24. LE FINANCEMENT

Le déficit budgétaire, projeté à 475,2 milliards, devrait être financé à travers des acquisitions nettes d'actifs financiers pour un montant de 72 milliards Mds ainsi que par une accumulation de passifs à hauteur de 547,2 milliards. Concernant les passifs, la partie extérieure devrait contribuer à hauteur de 912 milliards en liaison avec l'émission de l'Euro obligation, la prise en compte des prêts projets (280 milliards) et des tirages sur prêts programmes (62 milliards).

IV21. LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique totale passerait de 5848,5 milliards en 2017 à 6467,7 milliards à fin 2018, soit un accroissement de 10,6% contre une progression de 10,1%, un an auparavant. Quant au ratio de l'encours de la dette publique par rapport au PIB, il devrait ressortir à 48,2% en 2018 contre une estimation de 47,7% en 2017. L'encours de la dette serait composé de la dette extérieure et de celle intérieure pour des montants respectifs de 5395,2 milliards et 1072,5 milliards.

V. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2019

La loi de finances initiale (LFI) au titre de l'année 2019 a été élaborée dans un contexte global marqué, d'une part, par la poursuite de la consolidation du rythme de croissance économique à la faveur des ambitieux programmes de développement économique mis en œuvre dans le cadre du PSE, et d'autre part, par les défis majeurs en terme de renforcement du recouvrement des ressources internes en vue de conforter les marges de manœuvre budgétaires.

La politique budgétaire continuera d'accompagner les différents secteurs sociaux ainsi que les secteurs productifs porteurs de croissance à travers notamment la consolidation des acquis (PUDC, PNBSF, etc.) et les initiatives telles que dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat et du financement des PME/PMI. Les orientations budgétaires s'articuleront également dans la trajectoire de maîtrise du déficit budgétaire, conformément au pacte communautaire et aux engagements souscrits au niveau du programme économique et financier soutenu par l'ISPE. Au total, le déficit budgétaire est projeté à 3,0% du PIB en 2019 contre un objectif de 3,5% du PIB prévu au titre de l'année 2018.

V1. LES RESSOURCES DU BUDGET GÉNÉRAL

Dans la LFI de 2019, les ressources globales sont programmées à 4071,8 milliards contre 3774,7 milliards pour la LFR de 2018, soit un accroissement de 297,1 milliards en valeur absolue et de 7,9% en valeur relative. Elles sont constituées principalement des ressources du budget général projetées à 3937,6 milliards et des ressources des comptes spéciaux du Trésor à hauteur de 134,2 milliards (3,3% du montant global). La hausse des ressources est tirée par les

ressources du budget général ; ces dernières sont composées des ressources internes et des ressources externes, évaluées respectivement à 2765,6 milliards et 1172 milliards, soit des parts respectives de 70,2% et 29,8%.

Les ressources internes de la LFI de 2019 sont programmées en hausse de 15,4% et passeraient ainsi de 2396,7 milliards à 2765,6 milliards entre la loi de finances rectificative de 2018 et la Loi de finances initiale de 2019. Elles sont constituées essentiellement de recettes ordinaires hors dons pour 2657,4 milliards, de dons budgétaires à hauteur de 44,2 milliards, de recettes exceptionnelles à hauteur de 61 milliards et de remboursement au titre des prêts pour 3 milliards.

Les recettes ordinaires hors dons, composées des recettes fiscales (2534 milliards) et des recettes non fiscales (123,4 milliards), devraient ressortir globalement en hausse de 15,8% comparativement à la LFR de 2018. Elles enregistreraient, ainsi, une augmentation de 362,5 milliards, à la faveur des performances attendues en termes de mobilisation d'impôts directs et indirects.

Au niveau des impôts directs, les recouvrements sont programmés à 732,8 milliards en 2019, soit une progression de 14,5% comparativement à la LFR de 2018. La hausse serait tirée, particulièrement, par l'impôt sur les sociétés (233,7 milliards) et l'impôt sur le revenu (433,8 milliards) ; lesquels enregistreraient des hausses respectives de 14,8% et 15,3%. La CFCE et l'IRVM/IRC sont programmés respectivement à 10 milliards et 50,2 milliards en 2019 ; s'agissant de la CFCE, elle serait effectivement retracée dans les recettes budgétaires avant son transfert en terme de dépenses au bénéfice du fonds en charge de la formation professionnelle.

Quant aux impôts indirects, ils sont prévus globalement à 1635,8 milliards contre 1331,5 milliards dans la LFR de 2018, soit une amélioration de 22,9%. Ils proviendraient essentiellement de la TVA intérieure et de la TVA à l'importation, programmées respectivement à 437,2 milliards et 465,3 milliards en 2019, soit des hausses respectives de 21,6% et 17,3%. Quant à la taxe spécifique globale et à la taxe sur les activités financières, elles devraient contribuer respectivement à la mobilisation des ressources avec des recouvrements projetés à 220,5 milliards et 72,2 milliards ; s'agissant particulièrement de la taxe spécifique, il a été retenu dorénavant de comptabiliser les recettes de la Taxe sur les usagers de la route (TUR) dans les recettes budgétaires avant de procéder à un transfert dans les dépenses au profit du Fonds d'entretien Routier Autonome (FERA).

Globalement, la pression fiscale est attendue à 17,2% du PIB (base 2014) en 2019 contre 16,0% projetée dans la LFR 2018, soit une augmentation de 1,2 point de pourcentage au-delà de l'atteinte de l'objectif de la LFR de 2018. Cette situation prend en compte en compte l'impact attendu des mesures d'ordre fiscal qui seront mises en œuvre par l'Administration fiscale pour conforter les recettes, avec, entre autres, la réduction effective des exonérations fiscales, notamment celles n'ayant pas d'impact social avéré. Globalement, l'atteinte des objectifs nécessitera un élargissement soutenu de l'assiette fiscale en conformité avec la révision de la base du PIB. Par ailleurs, la poursuite de la modernisation (télé-déclaration, télépaiement, etc.), et de l'interconnexion des services fiscaux et douaniers devraient permettre de renforcer le recouvrement.

S'agissant des emprunts, ils sont programmés à hauteur de 316,2 milliards en 2019 contre 749,7 milliards dans la LFR de 2018, soit une diminution de 57,8%.

Pour ce qui est des dons budgétaires, ils sont attendus à 44,2 milliards, soit une progression de 7,2 milliards (+19,4%) comparativement au montant de 37 milliards projeté en 2018.

Quant aux ressources externes affectées à l'investissement, elles sont programmées à 790,9 milliards en 2019, soit un accroissement de 53% comparativement à la LFR de 2018.

V2. LES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL

Les prévisions de dépenses du budget général sont prévues à 4071,8 milliards pour l'année 2019, soit une augmentation de 7,9% par rapport à la LFR de 2018 (3774,7 milliards). Elles sont constituées, essentiellement, de dépenses ordinaires pour un montant de 2503,5 milliards, de dépenses d'investissement évaluées à 1434,2 milliards et des dépenses des comptes spéciaux à hauteur de 134,2 milliards. En 2019, l'exécution des dépenses publiques continuera de s'articuler autour de la maîtrise des dépenses de consommation publique et du renforcement de la qualité de la programmation des dépenses d'investissement.

V21. LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires sont programmées à 2503,5 milliards en 2019 contre 2436,5 milliards dans la LFR de 2018, soit une légère progression de 2,7%. Elles sont composées de dépenses de fonctionnement (autres dépenses courantes) à hauteur de 896,9 milliards, de dépenses de personnel pour 743,4 milliards et du service de la dette publique pour 863,2 milliards.

Les autres dépenses courantes sont réparties en dépenses de « fournitures et entretien » pour 356,4 milliards et en « transferts et subventions » pour 570,4 milliards (dont 30 milliards au titre du FSE).

Concernant les dépenses de personnel (traitements et salaires), elles sont projetées à 743,4 milliards ; elles devraient s'accroître de 8,8% en valeur relative par rapport à la LFR de 2018. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait, ainsi, ressortir à 29,3% pour la LFI 2019 contre 31,8% prévu dans la LFR 2018, soit en dessous du plafond communautaire.

Le service de la dette publique est programmé à 863,2 milliards pour l'année 2019, traduisant, ainsi, une contraction de 2,1%, relativement à la LFR de 2018. Il est réparti en charges d'intérêts sur la dette et en amortissements avec des montants respectifs de 273,2 milliards et 590 milliards.

V22. LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses d'investissement de la LFI 2019 sont programmées à 1434,2 milliards contre 1226,9 milliards prévus dans la LFR de 2018, soit une hausse globale de 16,9%, tirée par les investissements financés sur ressources extérieures. En effet, ces derniers sont projetés à

790,9 milliards en 2019 contre une prévision de 517 milliards au titre de la LFR de 2018, soit une forte hausse de 273,9 milliards (+53%), sous l'impulsion notamment des prêts projets. Cette tendance vise à consolider à court terme l'accompagnement des partenaires extérieurs dans la mise en œuvre des programmes de développement.

Quant aux dépenses d'investissement sur ressources intérieures, elles sont prévues à 643,3 milliards, soit en baisse de 9,4% comparativement au montant de 709,9 milliards programmé dans la LFR de 2018. Toutefois, le ratio des dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales dans la LFI de 2019 devrait demeurer très soutenu, avec un taux de 25,4%.

V3. LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Les comptes spéciaux du trésor sont programmés en ressources et en dépenses à 134,2 milliards en 2019 contre 111,3 milliards pour la LFR 2018, soit une augmentation de 20,5%. Le montant arrêté est réparti, principalement entre les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts positionnés, respectivement, à 111,9 milliards et 20,8 milliards.

V4. LE FINANCEMENT DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Au total, le solde du budget général est projeté en équilibre au titre de l'année 2019. En effet, la mobilisation des ressources internes de l'État conjuguée aux tirages sur les prêts ainsi que les différentes interventions sur le marché financier devraient permettre de prendre en charge l'exécution effective des différentes charges de l'État.